

2005-2014, d'Antananarivo à Moroni

Le temps de l'Indianocéanie

COMMISSION DE
L'OCÉAN INDIEN

IVe Sommet des chefs d'Etat et de gouvernement de la COI
26 juillet 2014, Moroni, Union des Comores

SOMMAIRE

4 AVANT-PROPOS

5 LE TOURNANT DE 2005

9 REAPPROPRIATION DE LA PROXIMITE

11 L'AMBITION REGIONALE RELANCEE

- Premier axe
 Stratégie, politique et diplomatie
- Deuxième axe
 Coopération économique et commerciale
- Troisième axe
 Développement régional durable
- Quatrième axe
 Renforcement de l'identité culturelle régionale

24 LE TEMPS DES MUTATIONS

- La refonte du Secrétariat général
- Le Plan de développement stratégique
- Commémorations, nouvel élan
- L'émergence de l'Indianocéanie

31 COMMUNAUTE DE DESTIN

- Rayonnement international
 - Le rôle majeur de la COI dans la sortie de crise à Madagascar
 - Partenariats
 - Les coopérations s'étendent
- Les défis environnementaux
- Energies renouvelables
- Economie bleue
 - Programme SmartFish 2
 - Projet MESA (surveillance de l'environnement et de la sécurité)
- Indianocéanie, connectivités
 - La connectivité maritime
 - La connectivité aérienne
- La sécurité alimentaire
- Veille sanitaire
- La lutte contre la piraterie maritime
- Le socle numérique
 - Faire des TIC un levier de croissance durable
 - Indocéane.TV

54 EXPRIMER LA COMMUNAUTE DE L'OCEAN INDIEN

Le temps de l'Indianocéanie

AVANT-PROPOS



Par Jean Claude de l'Estrac
Secrétaire général de la Commission de l'océan Indien

D'Antananarivo à Moroni, près d'une décennie s'est écoulée. Quel bilan et quels progrès pour l'Indianocéanie ?

Le Sommet d'Antananarivo, en 2005, avait donné corps, en son temps, aux grandes orientations qui ont structuré l'action de la COI jusqu'à nos jours. Sa vision moderniste des enjeux régionaux, notamment sur les plans de l'environnement et de la sécurité, a transformé notre organisation régionale en un acteur crédible et reconnu du développement dans cette partie du monde.

Depuis lors, les crises financières, climatiques, alimentaires et énergétiques ont transformé la planète. Ces chocs mondiaux, sur lesquels nos îles n'ont aucune prise, ont frappé sans distinction, contractant le commerce international, créant de nouvelles sources d'instabilité politique et diplomatique, asséchant certains flux de financement à direction de nos pays, accentuant notre coûteuse dépendance à l'égard de lointains pourvoyeurs en produits agroalimentaires et en ressources fossiles. Tout cela nous a obligés à regarder le monde en face, tel qu'il est : dur, instable, violent et imprévisible.

Nos pays insulaires n'ont pas d'autre option que d'approfondir la construction de leur avenir commun autour d'un projet régional fédérateur. C'est le choix du cœur et de la raison. Seuls, nous n'avons pas les moyens de surveiller nos vastes étendues océaniques, de compter dans la compétition internationale qu'elle soit touristique ou commerciale, ni de préserver efficacement la biodiversité exceptionnelle de l'Indianocéanie. C'est un défi économique, diplomatique et technique majeur. Mais c'est aussi et surtout un enjeu culturel et historique.

Depuis l'Accord général de Victoria en 1984, nous avons fait vivre notre proximité et notre voisinage au rythme de nos projets. C'est ainsi que nous avons dessiné les contours d'une nouvelle Maison commune, celle de notre Communauté de destin.

Au-delà des politiques publiques qui ont contribué depuis une décennie à fédérer les savoir-faire et les bonnes volontés dans des domaines essentiels de notre vie régionale, il faut apporter la force de la conviction et de l'inspiration. L'avenir de notre région, sa confiance en elle et son émergence sur la carte mondiale sont indissociables de l'image qu'elle entend projeter d'elle-même vers le vaste monde.

J'ai la conviction qu'à Moroni, lors de ce IVème Sommet de notre organisation régionale, nos Etats sauront démontrer qu'ils portent fièrement la flamme de l'ambition et d'un dépassement de soi mûrement pesé. Nos peuples recherchent la ligne familière des terres fraternelles. Ils croient maintenant dans leur capacité à relever ensemble les défis du développement durable, de la croissance de long terme et d'une plus grande équité.

A nous de jouer et de donner corps à cette conscience nouvelle pour irriguer notre ambition collective ! C'est tout l'esprit de notre communauté de destin qui sera, j'en suis convaincu, la marque du Sommet de Moroni et celui des années à venir. Le temps de l'Indianocéanie !

LE TOURNANT DE 2005

« Dans un monde d'ouverture, de globalisation des échanges, de diffusion sans obstacle des idées et des cultures, le repli sur soi dans un cadre national condamne à rester en marge du mouvement », déclarait le président d'alors de la République française, Jacques Chirac, lors du IIIe Sommet des chefs d'État et de gouvernement de la Commission de l'océan Indien (COI), le 22 juillet 2005, dans la capitale malgache, Antananarivo. Les décisions prises et les orientations adoptées à cette occasion, deux décennies après la création de l'organisation, ressembleront à une deuxième naissance.



Photo de famille au IIIe Sommet de la COI –de g. à dr. : SE Azali Assoumani, président de l'Union des Comores ; Mme Monique Andreas, Secrétaire générale de la COI ; SE Jacques Chirac, président de la République française ; SE Marc Ravalomanana, président de la République de Madagascar ; SE Dr Navin Ramgoolam, Premier ministre de la République de Maurice ; SE James Michel, président de la République des Seychelles, et SE Louis Michel, Commissaire au développement de l'Union européenne

De la frilosité à laquelle elle s'était résignée face aux grands ensembles régionaux, la COI va s'acheminer, à la suite de son Sommet de 2005, vers une prise de conscience nouvelle de la singularité et de la pertinence du partenariat qu'elle suscite. A mi-chemin entre les géants asiatiques à fort taux de croissance et leur continent, l'Afrique, dont, entre autres, le Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique (Nepad) promet une renaissance, les Etats membres de la COI se laissent à nouveau convaincre de la pertinence de leur coopération régionale. *« C'est cette conviction partagée qui fait de la COI un espace de solidarité adapté aux particularités de la région »*, ajoutait l'hôte de l'Elysée, à Antananarivo.

« L'esprit des groupements régionaux comme le nôtre consiste à parler d'une seule voix dans les négociations internationales, pour ne pas rester en marge des grandes décisions mondiales », déclarait, quant à lui, le président malgache d'alors. C'est très largement à la recherche de cette voix unique et forte, ainsi que des instruments pour la faire mieux entendre, que s'est attachée la COI au cours de la décennie écoulée. L'exercice lui a été donné de consolider son profil, d'attirer à nouveau l'attention de partenaires de développement, gagnant au passage en crédibilité et visibilité.

Outre les présidents Ravalomanana et Chirac, les trois autres chefs d'État et de gouvernement de la COI présents à Antananarivo - le Comorien

Le temps de l'Indianocéanie

Azali Assoumani, le Mauricien Navin Ramgoolam et le Seychellois James Michel - retrouvaient, dans la capitale malgache, le Commissaire européen au Développement, Louis Michel, ainsi que le Secrétaire général du Marché commun de l'Afrique orientale et australe (COMESA), le Dr Erastus Mwencha, le Secrétaire exécutif de la Communauté de développement d'Afrique australe (SADC), Prega Ramsamy, cela en présence d'un représentant de l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF).

« Nous devons nous assurer que les petits Etats insulaires en développement puissent être plus compétitifs sur les marchés régionaux et internationaux, afin de promouvoir la croissance économique, la création d'emplois et le développement durable », soutint le Premier ministre mauricien, Navinchandra Ramgoolam, au Sommet d'Antananarivo, lors du forum sur la coopération économique et commerciale. Cela rejoignait le thème même du Sommet : valorisation du patrimoine commun et développement durable solidaire.



Le Premier ministre mauricien, Navin Ramgoolam, ici en compagnie du Président comorien Azali Assoumani, a souligné l'importance d'assurer l'insertion des pays insulaires dans l'économie mondiale lors du Sommet de 2005.

Ce Sommet de 2005 peut être perçu comme l'heure de vérité pour la COI. *« Faute sans doute d'une communication efficace, la COI reste encore trop souvent jugée sur des enjeux et des objectifs qui ne sont plus de son ressort »*, déclarait la Secrétaire générale de l'organisation, Monique Andreas-Esoavelomandroso, lors de la cérémonie d'ouverture du IIIe Sommet. A ce point, à ce tournant, malgré l'imposant travail de ses personnels, la COI, née en 1982, demeure inconnue des populations de ses Etats membres.

Alors même que la mission de l'organisation se réorientait vers le plaidoyer, elle parvenait difficilement, avant 2005, à se faire entendre sur la scène internationale. *« La COI n'a plus pour mission de créer une zone de libre-échange entre ses Etats membres […] Notre organisation est désormais en charge de la défense des intérêts et de l'accompagnement de ses pays membres dans cet environnement régional élargi »*, ajoutait Mme Andreas-Esoavelomandroso. Elle faisait référence à la négociation, dans le cadre de la convention de Cotonou, d'un Accord de partenariat économique (APE) entre l'Union européenne (UE) et 16 pays Afrique-Caraïbes-Pacifique (ACP) d'Afrique orientale et australe (AOA), dont les quatre faisant aussi partie de la COI. Qu'ils soient pays ACP ou région ultrapériphérique de l'UE, les territoires de la COI avaient alors en commun, pour la plupart, d'être confrontés à des obstacles au développement inhérents aux petites économies insulaires, notamment l'isolement et l'étroitesse des marchés ainsi que la vulnérabilité face aux intempéries propres à cette partie du monde.

« La coopération régionale est au cœur de nos priorités. Cette rencontre est une étape importante dans le développement des relations entre nos îles », faisait remarquer le président malgache à l'ouverture du Sommet d'Antananarivo. Les attentes qu'avaient occasionnées cette rencontre ne furent pas vaines : les acteurs politiques s'engagèrent à nouveau à redonner à la coopération régionale l'impulsion qu'elle mérite. Antananarivo-2005 offre aux décideurs politiques d'esquisser de nouvelles perspectives pour la COI, de lui fixer un nouveau cap et de tracer de nouvelles lignes d'action.



Le Sommet de 2005 a permis de fixer la priorité, celle d'une coopération régionale aboutie, basée sur l'esprit de solidarité entre les cinq pays membres de la COI.

Concrètement, les travaux du Sommet furent conduits au sein de quatre ateliers, sur les thèmes suivants :

- Coopération politique, diplomatique et en matière de sécurité ;
- Développement durable, solidarité entre les peuples ;
- Insertion économique de la COI dans un contexte mondialisé en mutation ;
- Affirmation de l'identité commune des îles de la COI dans un contexte régional élargi.

Ces forums ont permis, autour de leurs thématiques centrales, de définir et structurer quatre axes, pour l'action et la stratégie de l'organisation pour les années suivantes.

- Autour du premier axe, celui de la coopération politique et diplomatique, s'organisent le soutien à la stabilité régionale et à la bonne gouvernance, la pertinence active de l'organisation au plan international et l'élaboration de positions communes pour défendre les intérêts des économies insulaires de la région.
- Autour du deuxième axe, celui du développement régional durable, s'organisent la protection des personnes, la qualité de vie des populations ainsi que la protection et la préservation des ressources naturelles terrestres et marines.
- Autour du troisième axe, la coopération économique et commerciale, s'organisent l'insertion de la région dans l'économie mondiale, ainsi que l'engagement des pays membres dans le processus d'intégration économique de la région élargie Afrique orientale et australe-océan Indien (AfOA-OI).
- Autour du quatrième axe, le renforcement de l'identité culturelle régionale, s'organisent, en vue du rapprochement des peuples, l'intensification des échanges culturels, la mise en rapport des organisations professionnelles, des associations, l'approfondissement de la coopération universitaire et de la recherche, ainsi qu'une meilleure circulation des idées et des personnes.

Considéré comme un temps fort de la relance de la coopération politique entre les Etats membres de l'organisation, le IIIe Sommet des Chefs d'Etat et de gouvernement de la COI a favorisé la reprise d'un certain nombre d'initiatives. A l'issue de la rencontre d'Antananarivo, les Etats membres décidèrent de coordonner davantage leurs positions sur plusieurs sujets d'intérêt commun, tels que les négociations ACP-UE, les négociations à l'Organisation mondiale du commerce (OMC) et la promotion des intérêts des Petits Etats insulaires en développement (PEID). Ils adoptent également une position commune en faveur de la Cour pénale internationale, approuvent une démarche partagée pour demander aux Nations unies le statut d'observateur afin de mieux défendre les intérêts de la région.

Sur le plan politique, les cinq pays de la COI conviennent d'élaborer des mécanismes de médiation pour résoudre d'éventuelles crises entre eux et d'établir un système d'observation des processus électoraux. S'ajoute à ce bilan, un accord signé entre la COI et le COMESA dans les domaines de l'intégration économique et des négociations internationales.

Sur un plan très pratique, touchant de près la protection des populations dans la région, le Sommet a été l'occasion de renforcer la collaboration entre pays membres en matière de sécurité, de lutte contre le terrorisme et la criminalité. La COI s'affirme comme un sous-ensemble régional décidé à défendre les intérêts

Le temps de l'Indianocéanie

des petites économies insulaires et des PEID.

« Défendre des intérêts communs, développer des solidarités, affirmer une identité, voilà les raisons qui ont motivé la création de cette organisation régionale à laquelle nous, chefs d'État et de gouvernement, marquons notre attachement par notre présence », déclarait le président français à l'ouverture du Sommet. *« Le sentiment d'appartenance de nos populations à un même ensemble géographique, humain et culturel est à la base de l'idée même de la COI »*, renchérissait la Secrétaire générale, à l'ouverture du Sommet, Mme Andreas-Esoavelomandroso notant que la visibilité internationale de la région était tributaire du renforcement de son identité culturelle, cela devant être un axe stratégique.

Le Sommet d'Antananarivo accorda effectivement une place importante à la promotion de la culture.

Une attention particulière fut portée au développement d'un réseau d'universités et d'instituts d'enseignement supérieur et de recherche.

La notion de « développement durable » étant omniprésente dans les discours, le Sommet ne pouvait manquer de confirmer l'engagement de l'organisation pour la sauvegarde de la planète. La COI se mobilise donc en faveur de l'accord de Kyoto sur les changements climatiques et apporte son soutien à l'initiative française pour la protection de la biodiversité.

Le Sommet de 2005 renforce le pacte de Victoria (1984) en favorisant les échanges politiques et stratégiques entre pays membres et en soutenant la présence de l'organisation sur le plan international. Cela sera un pas décisif en vue d'une relance de la coopération régionale.

GRANDES DATES

1982 : Conférence de Port-Louis (22 décembre)
1984 : Accord général de Victoria (Seychelles)
1986 : Adhésion des Comores et de la France (Réunion)
1989 : Création du Secrétariat général à Quatre-Bornes (Maurice)
1991 : 1er Sommet (Antananarivo, Madagascar)
1999 : 2e Sommet (Saint-Denis de La Réunion)
2005 : 3e Sommet (Antananarivo, Madagascar)



Le 10 et 11 avril 1989, signature du protocole additionnel à Mahé à l'occasion de la 7ème session du Conseil des ministres.

REAPPROPRIATION DE LA PROXIMITE

La pertinence ou le déclin d'une organisation multilatérale régionale n'est jamais imputable uniquement à la proximité. Cela est tributaire aussi du contexte, des conditions économiques et des volumes d'échanges entre ses membres, de l'idéologie dominante du moment, voire du degré de confiance entre responsables politiques d'un pays à l'autre.
En 1982, à la création de la COI, le monde est fort différent de ce qu'il sera en 2005 : la planète ne connaît pas encore les mots *glasnost* et *perestroïka*, le nom de Mikhail Gorbatchev laisse toujours indifférents les médias internationaux ; la guerre froide et les surenchères financières négociant le prix de l'alignement valent aux pays du Sud des prébendes dont le cadre ACP-UE, sous Lomé, est un conduit qui paraît intarissable.



Le personnel de la COI, au nombre de 84, occupe trois étages de la Blue Tower à Ebène, Maurice.

L'idée de coopération qui anime les dirigeants malgaches, mauriciens et seychellois lorsqu'ils envisagent de créer la COI est nourrie principalement par l'offre de synergie qui accompagne ce rapprochement. Il s'agit surtout, au début, de faire ensemble ce que nul ne pourrait faire isolément. C'est dans cette perspective que l'organisation engage ses premiers projets.

« Seuls, nous ne sommes rien. J'aime bien la phrase "insulaires, proches et solidaires". Elle dit bien ce que nous sommes », déclarait Jean-Paul Adam, ministre des Affaires étrangères des Seychelles et président en exercice de la COI, le 20 décembre 2012, à l'occasion du 30e anniversaire de la fondation de l'organisation, à son nouveau siège d'Ebène. Et le chef de la diplomatie seychelloise de poursuivre, décrivant les hommes et les femmes qu'entend servir l'organisation : *« Des insulaires, avec un rapport bien spécifique à la Nature, à l'océan Indien et au monde. Proches, par la géographie, l'histoire, les métissages et les liens de peuplement entre nos îles. Et solidaires pour défendre nos intérêts insulaires, faire face ensemble à l'adversité, surmonter des crises, séduire de nouveaux marchés, rendre notre région plus attractive »*. Cela avait été la conviction des pères fondateurs, ce l'était toujours pour tous, trois décennies plus tard.

En 1982, la révolution économique lancée par Deng Xiaoping en Chine n'a que quatre ans, l'Inde devra attendre encore une décennie pour que son économie se réveille, la plupart des autres nations industrialisées sont très soupçonneuses quant à cette société de marché promue, en Grande-Bretagne et aux Etats-Unis, par le Premier ministre Thatcher et le président Reagan. C'est de l'Union soviétique, toutefois, que viendra la surprise.

L'homme qui accède, en 1985, aux fonctions de Secrétaire général du Parti communiste d'Union soviétique apparaît vite comme étant un réformateur. Les conséquences de son action transformeront profondément la face du monde : chute du mur de Berlin en 1989, réunification de l'Allemagne et intégration de l'ancienne République démocratique à l'UE, disparition de l'Union soviétique en 1991, adhésion à l'UE des pays baltes, de la Hongrie et la Pologne, de même que de la République tchèque, de la Slovaquie, de la Slovénie, toutes ces adhésions antérieures à juillet 2005 et au IIIe Sommet de la COI.

En 2005, le monde doit désormais compter avec une Europe communautaire dont les membres de l'Est n'ont pas encore rattrapé économiquement le noyau fondateur, de surcroît, une Europe, dont une large majorité des membres n'a pas de responsabilité historique face aux enjeux de développement des anciennes colonies. Outre d'être désormais dirigés aussi vers l'Est du continent, les budgets européens d'aide publique au développement, ceux consentis au Sud,

Le temps de l'Indianocéanie

vont être singulièrement réduits, davantage soumis également à des audits de performance. Les organisations multilatérales tributaires de financements consentis à Bruxelles vont ressentir le changement de perspective qui leur est imposé.

En 1994, les négociations commerciales et tarifaires du Cycle d'Uruguay (1986-1994) sont conclues ; l'Acte Final signé à Marrakech institue l'Organisation mondiale du commerce (OMC). La globalisation des échanges est désormais à l'ordre du jour, le mot coopération lui-même est soumis à un réinvestissement sémantique marqué : à ce chapitre, on mesure désormais presque exclusivement les échanges commerciaux transfrontaliers.

Les ensembles régionaux qui se mettent en place ont pour finalité principale d'accroître le commerce de voisinage, d'exporter davantage vers les marchés les plus porteurs. Quatre membres de la COI adhéreront au Comesa et à la SADC dans cette perspective. Lorsque l'Africa Growth & Opportunity Act (AGOA) fut adopté, sur Capitol Hill, ouvrant les marchés américains aux produits d'Afrique subsaharienne, cela mobilisa l'énergie des dirigeants de nombreux pays bien plus que n'avaient jamais pu le faire les principaux enjeux régionaux de proximité.

L'apparition de l'Internet et de la téléphonie mobile – provoquant les mutations que l'on sait – va aussi contribuer à l'enracinement d'une vision plus planétaire que locale. Le commerce électronique et la facilitation des achats, la réduction mentale des dimensions de la planète contribuèrent aussi à une sorte de désaffection des réseaux de proximité, dont ceux d'une organisation telle que la COI. Face à l'accélération et à l'élargissement des dynamiques d'accès aux grands marchés transfrontaliers, la COI s'est longtemps interrogée sur son rôle, dans sa région d'implantation et au-delà. C'est dans ce contexte que les chefs d'Etat et de gouvernement du regroupement régional se réunissent dans la capitale malgache, au mois de juillet 2005.

Ils sont à nouveau porteurs d'une vive ambition.



La Commission européenne à Bruxelles. Les bouleversements mondiaux, dont l'élargissement de l'UE à l'est, entraînent une nouvelle dynamique de coopération internationale.

L'AMBITION REGIONALE RELANCEE

En 2005, tant les travaux préparatoires du Conseil du mois de janvier que les délibérations des chefs d'Etat et de gouvernement permettent à la COI de se redéfinir. *« Le renforcement de la coopération politique et diplomatique est essentiel aujourd'hui. Nous devons lui donner suffisamment de visibilité pour qu'il témoigne de la transformation d'une COI longtemps frileuse dans ces domaines et perçue comme un gestionnaire de projets assez discret, en une COI résolument engagée dans la cogestion avec les Etats membres d'un véritable projet de société, à l'échelle d'une région »*, déclarait, au Sommet d'Antananarivo, le président des Seychelles, James Michel, lors du forum sur la coopération politique, diplomatique et en matière de sécurité.

« La région est devenue en quelque sorte, et à divers titres, l'unité de base, géographique et humaine, la plus efficace pour mettre en avant les spécificités et les attentes communes des pays qui la composent », poursuit le président Michel. A la suite de cette offre de redéfinition, la COI et la région vont s'entrevoir comme un premier cercle de coopération. Il a pour vocation de favoriser et faciliter l'insertion des îles du sud-ouest de l'océan Indien au sein d'ensembles régionaux plus vastes, cela servant de tremplin à leur adaptation au processus de mondialisation.

Les orientations stratégiques définies lors du IIIe Sommet constitueront, face aux enjeux de la mondialisation, un cadre d'action pour les pays membres de la COI. Ces derniers ont en commun l'isolement, l'étroitesse des marchés, la fragilité environnementale, la vulnérabilité, la prédisposition aux catastrophes naturelles. En contrepartie, ils partagent aussi des valeurs, une identité commune, une forte tradition d'entraide et de solidarité, et une large part, d'un pays à l'autre, de profonde identité culturelle.

« Lors du IIIe Sommet de la COI, les Chefs d'Etat et de gouvernement plaçaient au cœur de leurs préoccupations le thème de la sécurité […] Je me réjouis tout particulièrement du délai extrêmement bref qui s'est écoulé entre la décision au plus haut niveau et le début de son processus de mise en œuvre », déclare, fin octobre 2005, la Secrétaire générale de la COI, à la cérémonie d'ouverture d'une réunion de travail sur la sécurité régionale, à Antananarivo. La poursuite des objectifs fixés par le Sommet d'Antananarivo entraîne un accroissement significatif du portefeuille de projets, ici, pour prévenir la propagation de l'infection au virus du VIH/Sida, là, pour combattre l'érosion côtière.

La session ministérielle de mars 2006 relaie et traduit cette nouvelle impulsion dans une série d'initiatives que le Secrétariat général mettra en œuvre par la suite. Dès 2008, on constate que la COI assure la maîtrise d'ouvrage de 15 programmes pour un montant approchant les 80 millions d'euros. A titre de comparaison, pendant les vingt premières années d'existence de la Commission, l'ensemble des projets avait nécessité des budgets totalisant l'équivalent de 100 millions d'euros. Ces nouveaux programmes furent financés par le 9e Fonds européen de développement (FED), instrument quinquennal d'aide publique au développement de l'UE, cette dernière demeurant le principal bailleur de fonds et partenaire de développement de la COI.

Premier axe

Stratégie, politique et diplomatie

Comme toute organisation ayant pour vocation de promouvoir, sur une base juridique permettant arbitrage, des partenariats harmonieux entre pays voisins, la COI se doit d'œuvrer en faveur de la paix, de l'ordre constitutionnel, de la stabilité au sein de régimes de droit. Ainsi l'organisation contribue à consolider la démocratie, l'État de droit et la bonne gouvernance. Elle entend proposer sa médiation pour le règlement des conflits.

Face aux grands défis auxquels la région est confrontée, dont le changement climatique, la protection de la biodiversité, la piraterie, les risques sanitaires et naturels, le rôle de la COI est d'organiser une authentique concertation politique et diplomatique afin de faire valoir dans les enceintes régionales et internationales les intérêts de ses membres. Avec en vue la stabilité des sociétés insulaires

Le temps de l'Indianocéanie

qu'elle entend servir, la COI recherche, avec les Etats, les voies et moyens pour lutter contre le terrorisme et les trafics.

Sur le plan international, la COI a obtenu en 2006 le statut d'observateur auprès des Nations unies, à l'égal d'autres organisations insulaires telles que le la Communauté caribéenne (CARICOM) ou le Forum du Pacifique. Depuis 2011, la COI a également le statut d'observateur auprès de l'Union africaine, ce qui renforce désormais son rôle de facilitateur et de médiateur dans la région.

L'observation des élections fait partie intégrante de la coopération politique et diplomatique. Entre 2006 et 2013, la COI a été présente lors des élections législatives et présidentielles qui se sont déroulées aux Comores, à Madagascar, aux Seychelles. Une présence appréciée par ces pays, qui permet à la COI de se retrouver aux côtés d'autres organisations régionales africaines et internationales telles que l'OIF, la SADC, le COMESA, l'Union africaine et l'UE. A Madagascar, lors du processus de sortie de crise, la COI a tenu un rôle particulièrement important, apprécié et reconnu.

A l'issue du IIIe Sommet des Chefs d'Etat et de gouvernement, la déclaration d'Antananarivo affirme que *« le développement durable de nos pays respectifs et la réalisation des objectifs de la COI pour un espace commun indianocéanique passe par le rapprochement de nos peuples à tous les niveaux et donc par l'ouverture de nos frontières aux acteurs de développement pour un véritable espace COI ». Suite à cela, en vue de concrétiser cet espace, les Etats membres convinrent « d'examiner rapidement les conditions, les voies et les moyens pour l'ouverture des frontières »*.

Au mois d'octobre 2005, une réunion des responsables de la sécurité a lieu à Antananarivo, en vue de renforcer les échanges en matière de police judiciaire, de police administrative et de sécurité publique. Le 17 mars 2006, le texte de la Convention sur la sécurité régionale est signé à Madagascar. Cette convention prévoit des échanges réguliers d'informations, ainsi que la tenue annuelle d'une réunion entre les responsables nationaux de la sécurité.

En 2007, une plate-forme régionale de secours d'urgence et d'aide humanitaire est envisagée à La Réunion. La mise en place d'un programme de prévention face aux risques et catastrophes naturelles repose sur le renforcement des capacités des pays et la facilité des interventions régionales en cas de difficultés d'un pays membre. Elle permet de pré-positionner des stocks et du matériel d'aide humanitaire et d'en améliorer la logistique de transport.



Le projet Risques naturels de la COI travaille en étroite collaboration avec la Plateforme d'intervention régionale dans l'océan Indien, basée à La Réunion, et les bureaux nationaux de la Croix rouge et du Croissant rouge.

Pendant la période 2005-2014, tous ces échanges entre les pays membres contribuent fortement à renforcer la sécurité régionale.

Cette coopération politique et diplomatique se traduit dans les domaines de la lutte contre l'internationalisation de la criminalité, du terrorisme et des grands trafics. Cela porte aussi sur la surveillance de l'espace maritime. Les instruments mis œuvre furent les suivants :

- Une convention sur la sécurité régionale signée à Antananarivo en mars 2006. Elle prévoit des échanges réguliers d'information entre Etats membres ainsi que la tenue d'une réunion annuelle des responsables nationaux de la sécurité.

- Des stages d'aguerrissement à La Réunion (54 stagiaires des cinq pays de la COI), des formations sur le terrain à Ambatondrazaka à Madagascar.

- Des initiatives pour le renforcement de la sécurité appuyées par les FAZSOI (Forces armées de la zone sud de l'océan Indien).

- Un séminaire régional sur l'action de l'Etat en mer. Il réunit les Etats de la COI à La Réunion. L'Australie et le Mozambique y ont participé en qualité d'observateurs.

La coopération en matière de lutte contre les grands trafics s'intensifie. La plate-forme de sécurité régionale se compose d'un point de contact opérationnel unique (PCOU) et d'un coordonnateur national par État membre. La première réunion de la plate-forme sécurité organisée par la COI en décembre 2008 vit l'adoption de neuf résolutions. La coopération police-justice au sein de la COI s'établit dans le cadre d'une collaboration entre la COI et l'office des Nations unies contre la drogue et le crime (ONUDC).

Le Centre régional de coordination pour la lutte contre le déversement des hydrocarbures basé à Madagascar a participé, à La Réunion également, à des exercices de secours d'urgence en cas de pollution accidentelle ou de cataclysme.

Deuxième axe

Coopération économique et commerciale

La COI s'est constituée avec pour objectif la croissance des échanges économiques et commerciaux entre ses membres, dans une perspective d'intégration régionale élargie. Depuis septembre 2001, l'organisation a le statut d'observateur à l'OMC. Depuis 2003, elle participe aux négociations des accords de partenariat économique (APE) entre l'UE et les pays ACP. Par ailleurs, l'organisation défend les intérêts économiques spécifiques de ses membres dans les processus d'intégration régionale en Afrique orientale et australe, de même qu'au niveau global.

Le colloque de Mahé en 2008, sur le thème Mondialisation et intégration régionale : l'avenir de la COI, a exprimé un retour en force de l'économie dans la coopération régionale.

L'organisation sert de levier à l'intégration régionale de ses Etats membres tout en préparant ses acteurs économiques à relever les défis de la mondialisation. Vecteur essentiel de croissance et de réduction de la pauvreté, l'intégration régionale passe notamment par le développement des infrastructures, l'aide au commerce et un soutien au secteur privé, en vue d'intensifier les échanges commerciaux entre les îles.

L'économie des pays du sud-ouest de l'océan Indien repose pour une large part sur les ressources marines. La protection des zones de pêche et des ressources halieutiques ainsi que la gestion durable des zones côtières sont inscrites dans le portefeuille des projets de la COI.

Se donnant pour mission de contribuer à la croissance et à la réduction de la pauvreté, la COI a pour objectif de faire de l'ensemble de la région un espace développé, cela de manière durable, en tenant compte des vulnérabilités propres aux économies insulaires. Cela implique de tenir compte de l'isolement de ces économies insulaires, de l'étroitesse des marchés locaux, des ressources naturelles limitées de la plupart des Etats membres, de la production insuffisante de plusieurs d'entre eux, de la forte dépendance des importations et de la gamme limitée d'exportations. La COI doit composer et tirer avantage d'une situation où sont regroupés deux pays moins avancés (Madagascar et l'Union des Comores), deux pays à revenus intermédiaires (les Seychelles et Maurice) et une collectivité départementale et régionale française, région ultrapériphérique de l'UE, La Réunion. Les Comores, Maurice et les Seychelles sont membres actifs du groupe des PEID. Par ailleurs, Madagascar, Maurice et les Seychelles sont membres de la SADC, alors que ces trois pays, ainsi que les Comores, sont membres du COMESA La COI doit savoir tirer parti de cette hétérogénéité comme de ces occasions de créer des réseaux.

La COI soutient l'émergence de pôles régionaux de compétitivité et de croissance, regroupant des acteurs publics et privés autour de filières à fort potentiel économique et commercial, tant au plan régional qu'international : le tourisme, les énergies renouvelables, les technologies de l'information et de la communication, l'agriculture, la pêche, l'aquaculture.

Placé sous l'autorité du Secrétaire général, le Comité de pilotage sur l'espace économique et commercial (CPEEC), est composé d'acteurs

Le temps de l'Indianocéanie

économiques des pays membres. Il a pour mission de favoriser l'intégration régionale et l'accroissement des échanges entre les îles. Par ailleurs, la création de l'Union des Chambres de Commerce et d'Industrie des Iles de l'océan Indien (UCCIOI) en 2005 visait à favoriser la croissance à l'intérieur de la zone, à promouvoir son attractivité, sa compétitivité et l'émergence de partenariats économiques internationaux. C'est l'expression d'une volonté de co-développement et de conquête de marchés extérieurs.

Le tourisme est considéré comme un secteur clé pour la coopération économique et commerciale dans la région, cela en dépit de la part très faible de l'activité touristique de la zone océan Indien en comparaison du tourisme mondial. Face aux nouveaux défis et aux enjeux économiques à relever, du fait de la globalisation, la coopération entre les acteurs du tourisme dans la région est plus que jamais nécessaire à la pérennisation de ses destinations. Quelques années déjà avant le IIIe Sommet d'Antananarivo, le Programme Régional Tourisme (1997-2002) avait suggéré la création d'une Organisation touristique de l'océan Indien, fondée sur un partenariat entre acteurs régionaux des secteurs publics et privés. Les objectifs indiqués n'ont pas été atteints. En 2005, la coopération dans ce secteur vital pour les pays de la région a donc été relancée. Depuis, les initiatives se sont multipliées. Sur la dernière période 2011-2014, la COI n'a pas ménagé ses efforts.

Le 27e Conseil des ministres de la COI, tenu en octobre 2011, a prévu une conférence ministérielle sur le tourisme et le transport aérien, domaines d'importance majeure pour les économies insulaires de la région. Il s'agit de valoriser les atouts exceptionnels des Etats membres sur ce marché hautement concurrentiel. Le riche patrimoine de notre région participe du développement du secteur touristique.

La conférence ministérielle sur le tourisme et le transport aérien a eu lieu à Saint Denis de La Réunion, le 12 novembre 2012, identifiant pour l'ensemble de la région les axes prioritaires suivants :

- Fiabilisation de l'offre touristique et attractivité compétitive de la région ;
- Visibilité optimale sur les marchés prioritaires ;
- Accessibilité et facilité de circulation d'une île à l'autre ;
- Amélioration de la promotion



La Conférence ministérielle sur le tourisme et le transport aérien de La Réunion, le 12 novembre 2012, a été l'occasion de promouvoir une coopération forte pour promouvoir le produit touristique régional.

« Dans un périmètre de deux à trois heures d'avion, nous sommes capables de rassembler le volcan de la Fournaise, les plages de sable blanc du Morne, les lagons exceptionnels d'Aldabra ou de l'archipel des Comores, la biodiversité incomparable de Madagascar. Une culture riche et multiple, une gastronomie authentique, épicée et plurielle », déclarait en 2012 le président du Conseil régional de La Réunion, Didier Robert. Cela venait en soutien au lancement, un an plus tôt, du projet *Îles Vanille*, label sous lequel les cinq destinations également membres de la COI souhaiteraient faire en commun leur promotion, voire développer divers produits combinés.

C'est le **sixième Forum économique des îles de l'océan Indien**, en 2011, qui décida de promouvoir les destinations sous le label conjoint *Îles Vanille*. A travers cette référence à un élément du patrimoine commun, l'objectif était de valoriser les spécificités de chaque île comme leur complémentarité, le tout tributaire d'une connectivité régionale améliorée. *« Nous sommes capables de proposer une destination préservée, des îles où nous nous sommes tous engagés en faveur de la protection et de la valorisation de nos espaces naturels, terrestres et maritimes. Et c'est, très certainement, l'une des dimensions qui comptera le plus dans les choix des touristes pour les prochaines années »*, notait Didier Robert, toujours dans cette intervention de 2012.

Au cours des années suivantes, en 2013-2014, la région a bénéficié d'une couverture médiatique accrue, assurée par des reportages sur les grandes chaînes à diffusion transfrontalière. L'attrait et la spécificité de chaque pays membre ont été au cœur des campagnes de promotion. La mutualisation des moyens et la mise en place de partenariats multiples (privés-publics, inter-étatiques, entre Offices du Tourisme…) furent privilégiées.

L'amélioration de l'accès à la région est une priorité. L'espace de la COI regroupe près de 200 îles et îlots. Le désenclavement et la connectivité sont des enjeux cruciaux du développement économique. Le transport maritime et le transport aérien sont des dossiers prioritaires pour la COI, dans la perspective d'un accroissement des échanges entre les îles, si ce n'est pour empêcher une marginalisation ayant pour effet de les enclaver.

Lors du Conseil des ministres de 2011, outre de souligner le potentiel des croisières, les ministres des Affaires étrangères de la COI avaient insisté sur l'importance de l'accessibilité comme élément clé de la stratégie touristique. Ils s'exprimèrent en faveur d'une conférence régionale sur le transport aérien pour améliorer la desserte inter-îles, conférence qui se tint au mois de mai 2013.

La pêche est une activité porteuse dans la région, son rôle économique, social et culturel étant de premier plan pour nos îles. Dans la région élargie à l'Afrique orientale et australe, trois millions et demi de personnes vivent directement de ce secteur que l'on peut juger stratégique, notamment au regard des revenus qu'il génère et de la sécurité alimentaire qu'il assure. En 2005, le Sommet d'Antananarivo avait réaffirmé la nécessité d'un renforcement de la coopération régionale dans ce domaine. Depuis, avec le soutien financier de l'UE et d'autres bailleurs de fonds, plusieurs projets ont été mis en œuvre :

- le projet pilote de mise en place d'un système de suivi, contrôle et surveillance des grands pélagiques migrateurs ;
- le Plan régional de surveillance des pêches (PRSP) ;
- le programme régional de marquage des thons ;
- le projet SmartFish en soutien à la mise en œuvre de la stratégie régionale pêche dans 20 pays de la région AfOA-OI.



Qu'elle soit artisanale ou industrielle, la pêche est l'un des piliers économiques de la région. C'est pourquoi la COI conduit des projets visant à la gestion responsable des ressources et à la durabilité des filières.

Le temps de l'Indianocéanie

Le programme régional de gestion durable des zones côtières a été approuvé par l'UE en octobre 2005. Il est alors l'un des plus importants programmes de la COI jamais financé par l'UE. Il est d'une importance majeure pour les ressources marines côtières (poissons, récifs coralliens…) et la gestion intégrée des zones côtières.

Avec 5,5 millions de km² de zones économiques exclusives, aucun des pays de la COI n'a les moyens financiers, matériels et humains de surveiller seul ces vastes étendues océaniques. Il a donc semblé fondamental de mutualiser les moyens, afin de lutter plus efficacement contre la pêche illégale, non-déclarée, non réglementée (INN). La sécurisation de cet espace est essentielle à la stabilité mondiale et à la croissance de l'exploitation régionale du potentiel océanique.

Le Plan Régional de Surveillance des Pêches (PRSP) renforce la coopération opérationnelle et facilite, grâce aux patrouilles régionales, la surveillance conjointe des pêches. Ce plan a permis de renforcer les activités nationales de surveillance sans s'y substituer, en mutualisant, coordonnant et optimisant les moyens de surveillance et de contrôle des Etats membres de la COI. De nouvelles technologies et le partage d'informations permettent de lutter contre la pêche INN.

La convention cadre de partenariat est arrivée à son terme le 24 janvier 2011. A travers trois conventions spécifiques, le PRSP a mis en œuvre, d'août 2007 à décembre 2011, trois plans d'action. Pendant quatre ans et demi, 30 missions régionales de surveillance ont été conduites par le réseau régional des chefs de service, coordonnées au sein d'une cellule régionale. Suite à l'évaluation à mi-parcours du PRSP, dont les conclusions ont été présentées aux Etats membres le 20 octobre 2011, il est apparu que les résultats du dispositif étaient très positifs tant en terme de lutte contre la pêche illégale que d'intégration régionale. Dans cette perspective, les activités ont été prolongées au-delà du terme de la convention cadre de partenariat, moyennant un renforcement des capacités régionales d'échanges de données, dont le suivi satellitaire des navires de pêche. Cela a requis, sur une base complémentaire, les ressources disponibles du 10e FED, dans le cadre du programme Smartfish.



La lutte collective et concertée contre la pêche illégale, dans le cadre du Plan régional de surveillance des pêches, contribue à assurer une gestion responsable des ressources halieutiques.

A ce jour, 35 missions régionales de surveillance des pêches ont été conduites dans l'espace maritime de la COI, grand comme 2,5 fois la Méditerranée, totalisant 1 000 jours de patrouille maritime, conduisant à l'inspection de 400 navires en mer. Au cours de la seule année 2013, six missions régionales ont été organisées, totalisant 86 jours de mer, avec 55 contrôles embarqués et pour résultat deux navires arraisonnés et 12 procès-verbaux d'infraction dressés.

Programme sur l'évaluation des stocks de thons. Plus de 20 % du thon commercialisé dans le monde provient de l'océan Indien, avoisinant un million de tonnes pour une valeur marchande au débarquement d'environ 1,8 milliard de dollars. C'est dire l'importance de cette activité. Le risque de surexploitation de la ressource a conduit à la formulation du programme scientifique de marquage des thons, un des plus ambitieux au monde par son ampleur. Entre 2005 et 2009, plus de 168 000 thons ont été marqués et plus de 30 000 recaptures ont été enregistrées. Les données recueillies constituent un outil précieux pour les décideurs et les opérateurs de la filière, notamment pour la définition des quotas.

Le programme SmartFish, financé par l'UE au titre du 10e FED, a été réalisé en partenariat avec l'Organisation des Nations unies pour l'Alimentation et l'Agriculture (FAO). Il couvre une vingtaine de pays d'Afrique orientale, dont les quatre ACP membres de la COI. Il concerne la gestion, la gouvernance, le suivi, le contrôle et la surveillance des pêches de même que le commerce et la sécurité alimentaire. Ce programme témoigne d'une approche intégrée, en vue de l'harmonisation et la mise en œuvre de stratégies régionales. À travers son volet commercial, SmartFish met en place des mécanismes qui bénéficient à l'ensemble des maillons de la chaîne de valeur (pêcheurs, transformateurs, commerçants et consommateurs).

Le lancement en décembre 2010 d'une **Initiative régionale pour l'adaptation de la petite agriculture au changement climatique dans les îles de l'océan Indien par la diffusion de l'agroécologie** (IRACC) est une autre avancée notable de cette année. Cette initiative, financée par le Fonds international de développement agricole (FIDA), à hauteur de 750 000 dollars américains, a permis d'améliorer les revenus et les conditions de vie des petits exploitants agricoles, au moyen d'approches et de techniques relevant de l'agriculture de conservation.

Troisième axe

Développement régional durable

Le IIIe Sommet des chefs d'État et de gouvernement a fait du développement durable un axe central de la politique de la COI. Les Etats membres s'engagent à se mobiliser dans les discussions sur le régime international du climat post–Kyoto, pour obtenir un accord visant à atténuer rapidement les effets des changements climatiques en cours. Ils expriment le souhait de renforcer l'action de la Convention sur la biodiversité biologique et soutiennent l'initiative pour la création d'un mécanisme intergouvernemental d'expertise scientifique sur la biodiversité. Ils partagent l'analyse du Secrétaire général des Nations unies sur le besoin d'une structure intégrée de gouvernance internationale de l'environnement. Dans le cadre du 9e FED, la COI a réalisé plusieurs projets relatifs à la protection des végétaux (PRPV). Elle a constitué également un réseau régional de surveillance des récifs coralliens, un réseau régional des aires marines protégées avec le Fonds français pour l'environnement mondial (FFEM) et le ministère français des Affaires étrangères, gérant les programmes sur la prévention de la pollution marine avec la Banque mondiale.

Depuis 2005, la Stratégie de Maurice a été adoptée par les Nations unies, avec l'aide de la communauté internationale, pour favoriser le développement durable des PEID.

La COI a fait sienne la **Stratégie de Maurice**, à laquelle 129 pays et territoires souscrivent. Elle porte sur les questions spécifiques aux PEID et définit les principes de base ainsi que les actions spécifiques requises au niveau national, régional et international pour soutenir leur développement durable. Elle couvre différents domaines d'activités dans les secteurs économiques, sociaux et environnementaux et reconnaît également les besoins en renforcement de capacités pour la mise en œuvre des politiques de développement durable.

Le temps de l'Indianocéanie

La Stratégie de Maurice identifie 19 chapitres thématiques, définit les objectifs, les moyens requis, les mécanismes d'adaptation permettant une réelle prise en compte de ces thématiques. En revanche, elle fournit peu d'indications sur leurs outils de mise en œuvre.

Le programme ISLANDS de la COI apporte, quant à lui, des réponses plus précises, engageant à :

- Développer un processus cohérent, au niveau national et régional, contextualisant les 19 thèmes de la Stratégie de Maurice dans une perspective de développement durable ;
- Identifier les actions-clés, ainsi que les ressources qui devront être mobilisées pour atteindre les résultats fixés ;
- Définir, pour chaque pays, un système de suivi et d'évaluation permettant de mesurer les performances en matière de mise en œuvre de la stratégie.

Les piliers innovants du programme sont : la coopération et l'intégration régionale, les échanges et transferts de savoir entre PEID et une méthodologie pour gérer et intégrer les asymétries entre pays bénéficiaires.

La COI décline cette Stratégie à travers son programme ISLANDS financé par l'UE à hauteur de 17,5 millions d'euros pour la période 2011–2017. Après une première convention de financement à hauteur de 10 millions d'euros, terminée en juin 2014, les membres du comité de pilotage d'ISLANDS ont pu définir les orientations du projet jusqu'en 2017, lors de leur réunion au siège de la COI, du 27 au 29 mai 2014, aboutissant à une deuxième convention de financement.



La protection des récifs coralliens participe tant à la protection de l'environnement qu'au développement économique ou à la résilience des milieux face aux aléas climatiques.

De 7,5 millions d'euros, cette deuxième convention a pour objectifs spécifiques de renforcer la capacité d'adaptation, de réduire la vulnérabilité et d'accroître la résilience des PEID de la région AfOA-OI aux niveaux national, régional et inter-régional. Trois principales activités ont été identifiées pour les atteindre :

- La mise en œuvre d'un cadre institutionnel régional pour le développement durable, intégrant le changement climatique et la gestion des risques de catastrophes naturelles ;
- La mise en œuvre d'un mécanisme pour la macro-planification intersectorielle ;
- L'identification et l'adoption d'un plan d'action pour les mécanismes de financements innovants.

Cette réunion a aussi été l'occasion de faire le bilan des activités et des résultats de la première phase du projet. L'appui du projet ISLANDS au niveau de la région a en effet permis de soutenir les dynamiques nationales et régionales en faveur du développement durable, grâce à :

- La conception d'un système de suivi et d'évaluation de la Stratégie de Maurice au niveau national, régional et international ;
- L'établissement de plus de 40 partenariats régionaux et internationaux ;
- La sensibilisation de plus de 13 000 personnes sur des questions relatives au développement durable ;
- La formation de plus de 800 opérateurs du développement durable afin qu'ils aient les compétences pour mener à bien leurs actions ;
- Le positionnement de la région océan Indien à l'occasion de plus de 20 évènements internationaux ;
- Le développement et/ou la mise à disposition de 15 outils de gestion et de planification pour les opérateurs du développement durable de la région.

Cinq présidences techniques, composées d'experts nationaux issus de chacune des îles et œuvrant sous la responsabilité d'un pays, travaillent sur cinq objectifs :

- Le soutien aux stratégies nationales pour le développement durable, présidées par l'Union des Comores,
- La constitution d'un Dispositif régional sur les récifs coralliens (DRRC), présidé par la région Réunion, ce volet ayant été repris sous le programme marin depuis la fin de la première convention de financement ;
- La mise en place de mécanismes de protection financière contre les risques climatiques et les désastres naturels, présidée par Madagascar ;
- La mise en œuvre de de l'Initiative côtière sur le changement climatique, présidée par les Seychelles ;
- Le développement de partenariats et de financements complémentaires, présidé par l'île Maurice.

Les projets liés au programme ISLANDS seront au cœur de la Conférence internationale des Nations unies sur les PEID de Samoa en septembre 2014.

Le projet ARPEGE – désormais terminé – a été un appui régional pour l'éducation et la gestion de l'environnement. Il a permis de mener une véritable politique pour la formation du personnel, des points focaux, des animateurs et des enseignants de 250 écoles. Cela a intégré une campagne d'information en milieu scolaire et un symposium régional, en mai 2006, en partenariat avec l'Université de Maurice, réunissant 125 délégués travaillant sur le thème de l'éducation en vue du développement durable.

En 2006, **le programme de gestion durable de la zone côtière (PROGECO)** - désormais terminé - a bénéficié du soutien financier de l'UE à hauteur de 18 millions d'euros. Il visait à améliorer le niveau de vie des populations par la valorisation des ressources marines côtières.

Le temps de l'Indianocéanie



Les mangroves contribuent à la lutte contre l'érosion côtière et constituent des écosystèmes pouvant participer à la sécurité alimentaire des populations locales.

Le projet Aires marines protégées (AMP) - désormais terminé - couvrait l'ensemble des pays de la COI. Les zones marines protégées servent trois objectifs principaux :

- la conservation de la biodiversité marine ;
- le maintien de la productivité des écosystèmes côtiers ;
- la contribution au développement socio-économique et au bien-être des communautés humaines.

La création d'AMP entend contrer les menaces que la pollution et les systèmes de pêche destructeurs font peser sur des écosystèmes sensibles, tels que les récifs coralliens et les mangroves. Les AMP constituent aussi un laboratoire naturel pour tester l'efficacité des différentes approches de gestion de la biodiversité.

Les techniques de conservation de la biodiversité marine ont évolué au fil des ans, allant de la gestion des activités individuelles à la gestion des étendues à usages multiples dans les zones protégées. La désignation d'une AMP est tributaire de sa contribution à la conservation de l'habitat et des espèces ainsi qu'à la gestion des ressources. Leur utilité pour la recherche, l'éducation et le tourisme sont aussi prises en compte. Sur la base de la gestion des objectifs et des critères pour la protection et l'exploitation, l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN) a proposé six catégories d'AMP. Chacune de ces catégories a une structure juridique propre en accord avec les lois nationales et peut avoir ses propres exigences en matière de gestion.

Autoroutes maritimes et prévention de la pollution marine. Les Etats membres de la COI, associés à l'Afrique du Sud, au Kenya, au Mozambique et à la Tanzanie, ont participé à ce projet négocié depuis 2005 avec la Banque mondiale. La COI est en charge du volet de la lutte antipollution sur les zones côtières ainsi que de l'élargissement du plan régional de lutte contre les déversements d'hydrocarbures.

Le programme de gestion de la biodiversité, financé sur cinq ans par le 10e FED, a pour objectif d'assurer une gestion plus efficace de la biodiversité et d'améliorer les conditions de vie des populations de la région. Il démarre en 2014 et contribuera à harmoniser les politiques et les cadres juridiques institutionnels, ainsi qu'à intensifier l'éducation, l'information et la sensibilisation. Tout en gardant en ligne de mire la durabilité et le changement climatique, le projet entend aussi apporter des réponses régionales aux questions des ressources marines et terrestres, de la lutte contre la pollution et du suivi de l'environnement par satellite.

Le suivi de l'environnement par satellite constitue une des grandes avancées de cette décennie. La COI porte, au niveau régional, les deux projets panafricains AMESD (Suivi de l'environnement pour un développement durable en Afrique) et MESA (Surveillance de l'environnement et sécurité en Afrique) mis en œuvre par l'Institut océanographique de Maurice.

Les dispositifs déployés assurent un contrôle du niveau des eaux et du débit des principaux cours d'eau utilisés pour le transport commercial. Ils fournissent les informations sur le cycle de l'eau pour soutenir l'agriculture, des mises en garde contre les risques d'inondation, permettant une meilleure gestion du bétail, le suivi de l'épuisement et/ou de la détérioration des sols et des ressources forestières. De même, ce suivi par satellite permet de contrôler la pollution marine, les ressources de pêche et l'érosion côtière. Le projet panafricain MESA a démarré en 2013. Il a pour vocation d'évaluer la qualité de l'environnement et de la sécurité alimentaire.

Santé. Entre 2005 et 2013, quatre projets ont été mis en œuvre par la COI dans le domaine de la **veille sanitaire et de la santé publique**, pour un montant total de 16 millions d'euros, financés par la Banque africaine de développement (BAD, 7M€), l'Agence française de développement (AFD, 6M€) et la Coopération française (3 M€). Le développement de la médecine d'urgence, la lutte contre le VIH-SIDA, la surveillance des maladies infectieuses en santé humaine et en santé animale en sont les quatre principaux axes d'intervention.

Lors du 22e Conseil des ministres (2006), la COI a consacré une part de ses débats à l'épidémie de chikungunya qui affectait tous les pays membres. Crise sanitaire majeure à forte résonance médiatique et politique, l'épidémie a servi de révélateur aux Etats de la COI. Mieux informés, ils auraient pu davantage se préparer et en limiter les conséquences sanitaires et économiques.



La COI s'est engagée, avec ses partenaires, en faveur de l'amélioration de la santé publique, qu'il s'agisse de prévention, de veille sanitaire, d'alerte et de lutte contre les épidémies.

Pour faire face à ces enjeux et nouveaux défis sanitaires, la COI a développé une stratégie d'intervention qui s'articule autour de quatre axes clés :

- La mise en place et l'animation d'un réseau régional de surveillance des maladies, le réseau SEGA ;
- Le partage d'informations concernant tout événement sanitaire de portée régionale ou internationale entre les Etats membres ;
- Le renforcement des compétences et des capacités nationales en matière de surveillance et d'alerte ;
- Le développement de partenariats forts avec les institutions régionales, telles que l'OMS, l'Agence de santé océan Indien, l'Institut de veille sanitaire, le Mauritius Institute of Health, l'Institut Pasteur, le Centre de coopération internationale en recherche agronomique pour le développement (CIRAD), la Plateforme d'intervention régionale de l'océan Indien (PIROI)…

L'objectif, à terme, est de disposer, au sein de l'organisation, d'une unité de veille sanitaire régionale pérenne, animée par des experts régionaux ayant la capacité de rechercher des fonds auprès des bailleurs. C'est dans cette perspective que s'installe le nouveau projet de veille sanitaire (2013–2017), financé par l'AFD, afin de consolider les actions en cours, intégrer la surveillance en santé humaine et en santé animale et conforter le réseau régional existant.

Quatrième axe

Renforcement de l'identité culturelle régionale

Lors du Sommet d'Antananarivo est exprimée une certaine déception au regard des résultats de la COI pour renforcer le sentiment d'identité indianocéanique. Une décennie a passé et l'affirmation de l'Indianocéanie est devenue réalité. Les échanges se multiplient, les réseaux se constituent, les projets et les programmes signent l'existence d'une identité commune, d'une communauté de destin.

Depuis 2005, au cours d'une décennie riche en réalisations, la COI a largement participé à la prise de conscience de la diversité culturelle dans l'aire indianocéanique comme à la reconnaissance de

Le temps de l'Indianocéanie

sa parfaite légitimité. Cette riche diversité n'est, par ailleurs, nullement en contradiction avec l'existence d'un fond culturel commun de nos îles. Les Etats membres reconnaissent les conclusions de la convention sur la protection de la diversité des contenus culturels et des expressions artistiques (Unesco). Ils accordent désormais une grande place au patrimoine culturel.

Durant la période 2005–2014, la COI s'est attachée à définir une politique régionale de coopération autour de l'information et du mariage de réseaux culturels, de la formation des acteurs et des opérateurs et de la circulation des artistes et des groupes ainsi que de la diffusion des œuvres. La COI s'est engagée de manière forte en faveur du développement et de la promotion de la culture indianocéanique. Le thème du renforcement de l'identité régionale touche à l'essence même de ce qui fera la force de la région dans le monde. Il importe de faire vivre le sentiment d'appartenance à un même espace régional et de défendre les valeurs communes de l'Indianocéanie.

La COI contribue à améliorer la condition féminine, à favoriser la parité et à mettre en réseau les femmes de la région pour qu'elles soient au cœur du changement. Une **stratégie régionale genre** pour la période 2009-2013 a été adoptée par les Etats membres lors du 25e Conseil des ministres. Cela a donné lieu au :

- lancement en mars 2011 d'une plate-forme régionale des femmes en politique dans l'océan Indien (FPOI) ;
- à la mise en œuvre, également en 2011, d'un programme régional de lutte contre la violence faite aux femmes et aux enfants.

Préalablement, en 2007, un réseau régional de femmes entrepreneurs avait été constitué.

La coopération culturelle de la COI a largement bénéficié d'un partenariat ancien avec l'OIF. Dès 1999, un premier protocole a été signé. En 2011, une convention consacre ces dix années de collaboration dans les domaines linguistique, culturel et éducatif.

La Banque africaine de développement a apporté son soutien à plusieurs actions (les projets recherche/développement, le programme Genre…). L'Agence française de développement, à travers son dispositif financier (Fonds d'Expertise et de Renforcement des Capacités – FERC), a permis de soutenir l'étude Femmes entrepreneurs de l'océan Indien.

De 2007 à 2009, la COI a soutenu l'Association des radio-télévisions de l'océan Indien (ARTOI), sur un financement de la coopération française d'un montant total de 126 000 €. Neuf éditions de 26 minutes ILE-OI ont été diffusées, permettant d'aborder des sujets d'intérêt régional comme la piraterie maritime, la pêche au thon, l'aquaculture, mais aussi de découvrir les réalités locales des différents Etats membres.

En 2009, l'ouvrage pédagogique *Ile Maurice, les racines du futur* et le DVD *Océan Indien, musique et biodiversité* ont été mis en circulation. La COI a également participé au Symposium interreligieux des îles de l'océan Indien, en octobre 2009, destiné à promouvoir le dialogue interreligieux et culturel.

La mise en valeur d'un héritage partagé doit permettre de resserrer les liens de solidarité et d'amitié entre les populations de la région tout en projetant l'image et la voix de l'Indianocéanie au niveau international.

A partir de ces dynamiques, le Plan de développement stratégique, validé par le Conseil des ministres en 2013, consolide le cap fixé en 2005. Il associe le renforcement de l'identité culturelle régionale à la promotion de l'Indianocéanie. Son domaine d'intervention couvre désormais cinq champs d'actions :

- Culture et médias
- Société civile
- Éducation, recherche et innovation
- Énergies renouvelables
- Tourisme

Ce sont autant d'objectifs pour la création de liens identitaires au service de l'intégration de la région.

En 2013, est créé le magazine *IndianOcéaniques* destiné à un large public. Il vise à mieux faire connaître les réalisations de la COI. Son premier numéro est consacré aux Comores, le deuxième aux Seychelles.



Afin de mieux faire connaître ses actions et réalisations, la COI a lancé en 2013 la collection IndianOcéaniques.

En Juin 2013, le colloque de Mahébourg sur le thème *L'Indianocéanie : socle et tremplin de notre devenir* réunit des chercheurs, communicants et créatifs, en vue de dégager un regard sur l'appartenance commune des îles de la COI, à partir de lectures pluridisciplinaires. Cela a permis l'élaboration de deux projets, en cours de réalisation (2013-2015), associant les chercheurs des Etats membres, sur l'histoire et l'actualité de l'Indianocéanie et ses patrimoines matériels et immatériels communs, dans l'optique d'une valorisation par le tourisme. Ces productions visent à favoriser au sein des populations l'émergence d'un sentiment d'appartenance à un même ensemble géographique, historique et culturel.

Une refonte du dispositif de coopération universitaire apparaît essentielle. Après l'échec de l'université de l'océan Indien (UOI), est apparue la nécessité de remettre en chantier et de concrétiser un projet commun, adapté aux besoins de la région, entre les universités et les centres de recherches de l'océan Indien. Cette mutualisation des ressources, accompagnée d'une structuration, permettra à la communauté universitaire et scientifique de l'océan Indien de valoriser ses spécificités et de prendre place au plan international. La construction de l'espace indianocéanique doit comporter l'accès à des formations et institutions pertinentes pour la poursuite du processus. Les connectivités universitaires constituent un chantier dans le cadre d'un contrat porté par les Etats-membres de la COI.

D'Antananarivo à Moroni, le temps de la construction a balayé les inquiétudes qui planaient encore au début du XXIe siècle sur le devenir de la COI

A partir de l'architecture des quatre axes définis par les chefs d'Etat et de gouvernement, la COI a réalisé un imposant travail de concrétisation. Sur l'espace de l'Indianocéanie, elle s'affirme désormais comme une organisation reconnue pour avoir :

- consolidé la stabilité politique ;
- intensifié les échanges commerciaux ;
- dégagé les priorités pour le développement durable ;
- fait fructifier les héritages partagés en matière historique et culturelle des Etats-membres.

Sur le temps de son parcours de près d'une décennie, il était impérieux d'opérer également une restructuration afin que la COI puisse répondre aux nouveaux défis de la globalisation et aux exigences d'une efficacité optimale. L'organisation s'est adaptée de l'intérieur. Elle a voulu et su répondre aux attentes des populations des Etats membres. La COI est entrée dans un temps court de mutations pour se doter des compétences et des capacités lui permettant de gagner en efficience au service des Etats insulaires. Il s'exprime dans cette démarche de refondation, la volonté affichée de réunir un acteur, un espace et des sociétés insulaires à travers deux termes symboles de la marche d'une communauté de destin : la COI et l'Indianocéanie.

Le temps de l'Indianocéanie

LE TEMPS DES MUTATIONS

« Nous avons mis le meilleur de nous-mêmes pour apporter une contribution à la construction d'une COI plus stratégique et plus efficace, en mettant l'accent sur une culture de résultats », déclarait le Secrétaire général sortant, Callixte d'Offay, le 12 juillet 2012, lors de la cérémonie de passation de pouvoirs à son successeur, Jean Claude de l'Estrac. *« C'est dans ce contexte que nous avons amorcé sa restructuration pour l'adapter aux profonds changements de notre temps et de notre environnement institutionnel »*, poursuivait l'ambassadeur d'Offay.
Les plus récentes restructurations de la COI furent celles occasionnées par les démarches suivantes :

- La refonte du Secrétariat général
- La mise en œuvre du Plan de développement stratégique
- Les commémorations et le nouvel élan (2012-2014)
- L'émergence de l'Indianocéanie

Au cours de cette décennie, la COI a procédé à une adaptation pertinente de ses institutions, en particulier la restructuration du Secrétariat général. Les Conseils des ministres de Victoria (1997) et de Port Louis (1998) avaient déjà encouragé l'indispensable consolidation des pouvoirs du Secrétaire général. Dans ce mouvement visant à renforcer l'efficacité de l'organisation, le troisième Sommet des chefs d'Etat et de gouvernement (2005) a entériné une démarche volontariste. Il insiste sur l'exigence d'un renforcement des pôles décisionnels afin de répondre aux missions politiques et diplomatiques de la Commission. Sur la même ligne, le 22e Conseil des ministres (2006) met l'accent sur les nouvelles orientations qui doivent accompagner un meilleur fonctionnement du Secrétariat général.

« Il nous faut aujourd'hui passer des intentions aux actes, afin de permettre à notre organisation, qui gère de nombreux programmes et qui est de plus en plus présente sur la scène internationale, d'être encore plus performante et davantage reconnue. Il y va tout autant de l'efficacité des actions que nous menons que de la crédibilité de la COI aux yeux de ses partenaires », faisait valoir, en 2006, le président du Conseil régional de La Réunion, Paul Verges.



Novembre 2013, 16ème réunion plénière du Comité interrégional de coordination (CIRC). De g. à dr. : Krish Bissoonauthsing, coordonnateur du CIRC ; Ajay Kumar Bramdeo, ambassadeur de l'Union africaine auprès de l'UE ; Dr Kipyego Cheluget, Secrétaire général adjoint du COMESA ; Richard Sezibera, Secrétaire général de la Communauté d'Afrique de l'Est ; Francesca Mosca, directrice pour l'Afrique et les ACP à la direction du Développement et de la Coopération de la Commission européenne ; Eng. Mahboub Maalim, Secrétaire exécutif de l'Autorité intergouvernemental pour le développement et président du CIRC ; Claudia Wiedey, chef de division au Service d'action extérieure de l'UE ; Jean Claude de l'Estrac, Secrétaire général de la COI ; Chakira Bacar, directeur de cabinet du ministre des Relations extérieures de l'Union des Comores, président du Conseil de la COI ; Jagdish Koonjul, ambassadeur de Maurice auprès de l'UE.

Au fil des années, le Secrétariat général a élargi ses champs d'intervention sans moyens supplémentaires. Ainsi, depuis 2001, la COI s'est positionnée au sein du Comité interrégional de coordination (CIRC) qui regroupe les quatre organisations régionales de l'Afrique de l'Est et Australe [COMESA, COI, Communauté d'Afrique de l'Est (EAC) et l'Autorité intergouvernementale sur le développement (IGAD)]. A plusieurs reprises, la COI a eu l'opportunité de présider le CIRC.

La COI compte de plus en plus de partenaires. Le rapport annuel 2008 notait l'accroissement des actions et suggérait que la structure paraissait insuffisamment équipée pour leur gestion. Lors du colloque des Seychelles sur l'avenir de la COI, la présidence seychelloise le dit sans ambages : la Commission lui semblait à la croisée des chemins. Sans restructuration, la COI courait le risque de s'épuiser, de perdre l'intérêt des bailleurs de fonds et de se disperser à travers des projets mal coordonnés. Il lui fallait impérativement intensifier son action et gagner en visibilité et crédibilité.

« C'est toujours un honneur et un grand plaisir de réunir la famille COI… pour que les Petits Etats insulaires ne soient pas marginalisés, pour que la communauté internationale accorde aux problèmes qui sont les nôtres toute l'attention qu'ils méritent… », observait, toujours en 2008, le ministre seychellois des Affaires étrangères d'alors, Patrick Georges Pillay.

Une ambition nouvelle se dessine. Une Communauté de destin émerge et s'affirme. Il s'agit de développer des dynamiques d'interventions et de propositions. La COI prend graduellement la voie d'une organisation qui entend être un acteur international en accroissant le nombre de ses partenaires institutionnels et de ses bailleurs de fonds internationaux.

D'importants moyens financiers seront requis pour mettre en œuvre les recommandations portant sur la logistique, le fonctionnement, la gestion des ressources humaines et la communication. Le renforcement des capacités du Secrétariat général devient une nécessité évidente dans l'intérêt des pays membres. L'augmentation des financements ne rend que plus nécessaire l'évaluation des programmes et le contrôle des dépenses selon des normes internationalement admises. Dans cette volonté de modernisation de l'organisation, le 25ème Conseil des ministres, tenu à Moroni, le 4 avril 2009, souligne la nécessaire correspondance entre les ambitions de la COI et les moyens du Secrétariat général. Dans un monde de plus en plus globalisé, il est primordial de redimensionner l'organisation régionale pour qu'elle s'affirme plus encore dans l'océan Indien.

« La COI doit devenir un partenaire écouté et respecté partout dans le monde », déclarait, en 2009, le ministre comorien des Affaires étrangères d'alors, Ahmed Ben Said Jaffar.

Sur la chronologie de l'histoire de la COI, les années 2009-2012 marquent un temps court de profondes mutations. Dans la lignée des objectifs de Tananarive, l'organisation adopte un nouveau visage et consolide son action internationale.

La refonte du Secrétariat général

« Il est impératif de progresser dans la mise en œuvre d'une organisation renforcée, d'une organisation capable d'agir plus concrètement et plus efficacement pour mieux répondre aux nouveaux défis auxquels nous sommes confrontés. Pour ce faire, les structures internes du Secrétariat général de la COI devront être adaptées et professionnalisées. De nouvelles méthodes de travail, plus innovatrices, plus rationnelles seront nécessaires », déclarait le président seychellois, James Michel, lors du colloque, en 2009, sur l'avenir de l'organisation.

Au fil des années, en effet, il devint de plus en plus nécessaire de revoir le fonctionnement de la COI. Pour faire face au nombre croissant de projets, à la diversification des sources de financement et aux exigences des partenaires de développement, le Secrétariat général se devait d'être consolidé et d'évoluer. En 2013, une répartition plus rationnelle des portefeuilles d'activités entre chargés de mission et la nomination d'un directeur auprès du Secrétariat général dynamisent l'organisation. La mise en place de nouvelles mesures et procédures s'adapte également aux normes internationales de gestion.

Le temps de l'Indianocéanie



Les pères fondateurs de la COI, anciens ministres des Affaires étrangères de leur pays, Maxime Ferrari des Seychelles, Jean Claude de l'Estrac de Maurice, actuel Secrétaire général de la COI, et Christian Rémi Richard de Madagascar, posent avec les anciens Secrétaires généraux, Wilfrid Bertile, Jérémie Bonnelame, Monique Andreas, Caabi El-Yachroutu Mohamed et Callixte d'Offay.

Secrétaires généraux de la COI

- Robert Scheiber, premier Administrateur chargé de la mise en place du Secrétariat général de juin 1988 à juin 1989.
- Henri Rasolondraibe, de juin 1989 à juin 1993.
- Jerémie Bonnelame, de juillet 1993 à juillet 1997 ;
- Caabi El-Yachroutu Mohamed, de juillet 1997 à juillet 2001.
- Wilfrid Bertile, de juillet 2001 à juillet 2004 ;
- Monique Andreas, de juillet 2004 à juillet 2008 ;
- Callixte d'Offay, de juillet 2008 à juillet 2012 ;
- Jean Claude de l'Estrac, depuis Juillet 2012, en cours de mandat.

Au long des quatre dernières années, la COI s'est réformée afin de faire face à ses défis, ce qui correspond par ailleurs aux demandes des bailleurs de fonds. Le Secrétariat général de la COI a mis aux normes internationales le système comptable de la COI, le dotant d'un service d'audit interne. Dans le cadre du Fonds d'expertise et de renforcement de capacité, la COI a bénéficié d'un appui de l'AFD pour améliorer sa communication et rendre ses actions plus visibles, cela suite à un audit effectué en 2010. Malgré les restrictions budgétaires des pays membres, la COI a fait les efforts requis pour étoffer son Secrétariat. De 19 agents en 2007, les effectifs du Secrétariat général sont passés de 27 personnes en 2011 à 41 en 2014. L'accord de principe donné par l'île Maurice en 2010 pour la réinstallation du siège de la COI s'est concrétisé en 2012.

En 2012, la nomination de Jean Claude de l'Estrac intervient dans une conjoncture caractérisée par les transformations de la COI et l'exploitation plus fréquente du concept d'l'Indianocéanie pour décrire le projet fédérateur de l'organisation. La COI est la seule organisation régionale de partenariat économique qui n'a pas suspendu Madagascar après la rupture de l'ordre constitutionnel dans ce pays. Les économies de la région, quant à elles, ressentent toujours les effets du choc occasionné par la crise financière de 2007-2008. D'autre part, la prise de conscience environnementale est désormais bien enracinée alors que, de surcroît, le prix moyen du baril de Brent pour l'année 2012 s'établit à US $ 111,65, un record.



Le Seychellois Callixte d'Offay passe le témoin à Jean Claude de l'Estrac, premier Mauricien à occuper les fonctions de Secrétaire général de la COI.

Tant pour la protection de la planète qu'en raison du coût du carburant, auquel s'ajoutent les frais d'assurance occasionnés par la piraterie au large de la Somalie, les consommateurs de l'Indianocéanie sont moins disposés à s'approvisionner aux quatre coins de la planète. Pour redynamiser l'organisation, pour lui valoir à nouveau l'intérêt des journalistes, le nouveau Secrétaire général bénéficie de ce contexte favorable.

La COI doit être plus visible et plus audible, elle adapte sa communication afin de diffuser et de valoriser ses actions (interventions du Secrétaire général, magazine audiovisuel Ile-OI, site internet, bulletins trimestriels, articles dans la presse des Etats-membres…). Les opinions publiques des pays membres sont mieux informées.

« Organisation régionale qui a fait ses preuves, la COI bâtit des projets ambitieux, à la hauteur des enjeux de développement de ses Etats membres. Je souhaite à ce moment précis, souligner à quel point la France apprécie la vision de l'organisation que défend son Secrétaire général. Nous lui apportons notre plein soutien dans la belle mission qui lui a été confiée depuis juillet 2012 », déclare, en 2013, Claudine Ledoux, Ambassadrice de France, Déléguée à la coopération dans l'océan Indien.

Le Plan de développement stratégique

Le Conseil des ministres du 17 janvier 2013 constitue un moment d'importance pour la COI. Il définit un nouveau Plan de développement stratégique pour la période 2013-2016. Les axes adoptés lors du Sommet d'Antananarivo sont amendés afin de mieux correspondre au présent du contexte régional et international. Les quatre axes stratégiques, comme les domaines d'intervention et les champs d'action, permettent de décliner des objectifs fondamentaux.

Le Plan de développement stratégique redessine les axes et les priorités de l'organisation. Il établit un nouvel agencement pour rendre la COI plus présente à travers l'espace indianocéanique. C'est le visage de la COI du XXIe siècle qui se dessine.

Commémorations, nouvel élan

Les célébrations, successivement, en 2012 et 2014, des trentièmes anniversaires des accords de Port-Louis et de Victoria ont favorisé la réflexion en vue de préparer l'avenir.

« La COI, seule organisation incarnant profondément nos affinités historiques, culturelles et géographiques ne doit pas être négligée, même si nos pays appartiennent également à d'autres organisations régionales plus larges », déclarait en 2006 le ministre malgache des Affaires étrangères d'alors, Marcel Ranjeva.

Le temps de l'Indianocéanie



Commémoration du 30ème anniversaire de l'Accord général de Victoria, le 10 janvier 2014 à Mahé. Les ministres du Conseil et le Secrétaire général de la COI reçoivent les drapeaux des pays membres et de la COI.

La COI est traversée par des appartenances croisées. Elle est riche de plus de trois décennies d'expérience de la coopération régionale et d'un fort partenariat institutionnel avec l'UE. Une collaboration fructueuse s'est également mise en place depuis de nombreuses années avec la Banque mondiale et plusieurs agences des Nations unies. Des actions ont été engagées avec le soutien de l'AFD et de la BAD. Quand la mondialisation redessine le visage de la planète, la COI doit prendre sa juste place dans un océan Indien en mutation, appelé à être un carrefour essentiel au XXIe siècle.

Les interrogations sur le rôle de l'institution et sur ce qu'elle entreprend, ne sont plus de mise. Les « COI-sceptiques » d'hier reconnaissent le travail réalisé, les avancées de la coopération régionale, la voix donnée aux petits Etats insulaires. En trente années d'existence, une communauté de femmes et d'hommes s'est formée autour de la COI, tant ceux porteurs de savoirs et de compétences pour la mise en œuvre des projets de l'organisation que les milliers d'hommes et de femmes, souvent en situation précaire, bénéficiaires de ces projets.

Portée par une ambition plus riche que la seule synergie des ressources partagées, la notion d'Indianocéanie est tout à la fois un vecteur d'imaginaire créatif et un projet politique mobilisant. Recouvrant un espace insulaire et marin, la COI s'inscrit dans une zone géographique spécifique, au croisement de souverainetés particulières, voire dans un rapport Nord-Sud singulier, au sein d'une communauté de destin qui rassemble quatre pays ACP et une zone ultrapériphérique de l'UE. A l'héritage commun de ces pays s'ajoute un horizon partagé, c'est à dire une volonté de voir l'organisation porter loin les ambitions de ses populations. La COI doit tenir sa place dans un monde en mouvement. Elle doit continuer sur cette voie tout en étant capable, le moment venu, de se réinventer, avec de nouvelles idées et une nouvelle génération de projets, pour illustrer les vertus de la coopération et répondre aux défis de la globalisation.

« La COI a pour vocation d'établir des ponts, notamment entre Afrique et Asie… Le précieux travail accompli pendant ces trente années doit servir de tremplin pour que les Etats de la COI communiquent entre eux d'une seule voix pour se faire entendre du reste du Monde », déclarait en 2012 le ministre des Affaires étrangères mauricien, Arvin Boolell.

L'émergence de l'Indianocéanie

Depuis le Sommet d'Antananarivo, l'exercice de définition d'un espace indianocéanique a valu au travail effectué par la COI une inscription concrète et riche de sens non seulement sur le terrain de sa mise en œuvre mais aussi dans l'imaginaire des populations de la région.

Que représente l'Indianocéanie? A travers un jeu de relations et d'appropriations réciproques et mutuelles des héritages propres de chacun, elle permet de nommer le plus exigeant des chantiers d'avenir.

« Nous pouvons faire de notre région, carrefour stratégique entre l'Asie et l'Afrique, un tremplin pour réaliser nos ambitions économiques et commerciales. En utilisant l'Indianocéanie, cet espace commun, à la fois géographique, économique, social, culturel et politique, comme ciment, vecteur et accélérateur d'intégration régionale », avançait le Premier ministre mauricien, Navinchandra Ramgoolam, le 22 décembre 2012, à l'occasion de la célébration du 30e anniversaire de l'accord de Port-Louis.

Le mot Indianocéanie a été formulé pour la première fois au début des années 60, à Antananarivo, par l'écrivain mauricien Camille de Rauville pour définir alors *« un nouvel humanisme au cœur de l'océan Indien »*. Il est aujourd'hui repris pour se désigner sur la carte du monde.

En ce début de XXIe siècle, l'Indianocéanie revient avec plus de force, exprimant une appartenance et une communauté de destin. Il révèle une prise de conscience par les populations, de l'unité de ce monde insulaire du sud-ouest de l'océan Indien. Le colloque de Mahébourg, au Sud de Maurice, en juin 2013, a souligné l'usage grandissant de ce terme. Il se diffuse parce qu'il correspond aux réalités historiques, sociétales, culturelles et économiques de nos îles. Il traduit non seulement un héritage partagé mais aussi un horizon commun.

L'objectif du développement culturel de la région peut s'appuyer sur le concept fédérateur d'Indianocéanité. Il marque la vitalité des réseaux et des échanges entre les acteurs des sociétés insulaires. Il traduit l'existence d'un maillage tangible entre les populations des îles du sud-ouest de l'océan indien. Le temps des réflexions est passé, le temps de l'action est désormais en marche.

Cette ambition de construction se lit dans les nombreux programmes de recherche, la production scientifique, les manifestations co-organisées par les représentants des pays-membres. Ces programmes associent plusieurs générations qui font de ce socle indianocéanique un espace pour l'édification dans de nombreux domaines (histoire, géographie, éducation, économie, social, aménagement du territoire, médias, culture…)

L'Indianocéanie est doublement chanceuse. Elle l'est parce que l'histoire de nos îles, loin de dresser des murs entre elles, est fédératrice. C'est l'histoire de ces peuples d'horizons divers dont la rencontre dans ce bassin îlien irrigue nos généalogies imbriquées. Ce socle commun fait de l'Indianocéanie une région résolument moderne parce que métisse.

L'Indianocéanie a aussi la chance d'être au cœur du monde de demain et de ses dynamiques les plus porteuses, entre les pôles de croissance que sont l'Asie et l'Afrique, sur une route d'échanges en progression.

Dans cette marche en avant, la consolidation de l'organisation est indissociable de l'affirmation de l'idée Indianocéanique. Cette mutation institutionnelle s'opère dans un contexte marqué par le renouveau de l'Indianocéanie.

Une communauté de destin s'exprime avec force. Dans le prolongement des réalisations entreprises depuis 2005, de nouveaux défis se présentent. Ils correspondent aux nouveaux enjeux de la relation, de l'union possible entre les pays de l'espace indianocéanique ainsi que d'une volonté de consolider le maillage entre les îles.

Le temps de l'Indianocéanie

L'Indianocéanie est le nom que l'on donne désormais aux pays représentés au sein de la COI, *« des pays géographiquement proches, partageant un même océan, une même histoire, collectivement isolés et éloignés du reste du monde, des pays qui ont intérêt à se rapprocher davantage, à mettre en commun leurs moyens, pour chercher à peser dans les affaires du monde »*, déclarait, en juillet 2012, le Secrétaire général de la COI, Jean Claude de l'Estrac.
La COI entend désormais s'appuyer sur cette indianocéanité assumée pour promouvoir ses ambitions d'intégration régionale. Le développement et le maintien d'une forte identité culturelle régionale sont reconnus comme les piliers indispensables de la construction de l'espace de développement indianocéanique. Il s'agit de nourrir le sentiment d'appartenance à une même communauté et de renforcer l'appropriation de cet espace par les peuples de la région. L'Indianocéanie pourra alors jouer pleinement son rôle de socle et de tremplin de l'intégration régionale.
Avec la mondialisation des échanges, les économies et les sociétés sont interconnectées, pour le meilleur et pour le pire. La proximité géographique, historique et culturelle qui caractérise les îles de la COI, les liens de solidarité tissés depuis 30 ans entre elles, à travers les actions de coopération régionale de l'organisation et le climat de confiance instauré, sont des atouts indéniables pour intensifier les échanges inter-îles. Le développement économique et commercial, en particulier dans le secteur touristique, en sera d'autant plus favorisé.
Les Etats membres de la COI partagent un formidable patrimoine historique, culturel et naturel. Mais ces richesses sont souvent peu connues, alors qu'elles sont le ciment de notre identité régionale. La constitution et la reconnaissance d'un patrimoine, allant de l'identification des ressources, des acteurs, des savoirs et des territoires concernés, aboutissant à la valorisation de ces patrimoines, apportent une valeur ajoutée aux approches de développement économique et culturel de la région. Une stratégie régionale touristique pourrait ainsi promouvoir, sous un label indianocéanique, ce patrimoine naturel et culturel unique.



A la suite du colloque sur l'Indianocéanie de Mahébourg en juin 2013, les artistes de la région ont chanté l'identité partagée des populations de nos pays membres.

COMMUNAUTE DE DESTIN

L'océan Indien est au cœur du monde du XXIe siècle. Son histoire est celle d'un vaste espace caractérisé depuis des siècles par l'intensité des échanges économiques et des contacts culturels.



Les parachutistes des Forces armées françaises de la zone sud de l'océan Indien présentent les drapeaux des pays membres et de la COI au Stade populaire de Victoria lors de la commémoration de l'Accord général de coopération en janvier 2014.

L'Indianocéanie se distingue notamment par un océan, espace maritime longtemps livré aux épreuves de puissance des empires européens, traversé par l'audace des réseaux marchands. Cet océan de 75 millions de km² accueille près de 70 % du trafic pétrolier mondial, 30 % du commerce maritime. Il s'inscrit sur la planète comme un centre de gravité de l'économie mondialisée entre l'Afrique orientale en croissance, le Moyen-Orient et les grandes puissances émergentes d'Asie. Il est aussi le cadre d'impressionnants défis économiques, diplomatiques, stratégiques, culturels, écologiques.

L'Inde est la seule puissance mondiale exclusivement tournée vers l'océan Indien. C'est son aire d'influence historique et naturelle. La Chine s'implique dans un océan où elle entend sécuriser ses échanges énergétiques et commerciaux. Les pays européens, et particulièrement la France, ont une présence ancienne, prenant appui sur des relais territoriaux. Quant aux Etats-Unis, ils ont fait de Diego Garcia une base géostratégique primordiale.

Ce monde insulaire du sud-ouest de l'océan Indien s'édifie sur un socle historique, géographique, culturel et écologique commun et s'identifie par l'existence d'un destin commun. La coopération régionale s'impose comme l'unique moyen pour relever les défis du développement durable et de la croissance économique. *« Nous sentons bien, au plus profond de nous-mêmes, la nécessité d'un nouvel élan, d'une nouvelle impulsion, si nous voulons que la COI soit à l'avant-garde sur un certain nombre de dossiers. Je pense en particulier aux énergies renouvelables, au tourisme, à la connectivité maritime et aérienne, et surtout à l'économie bleue, cette immense ressource qui nous entoure »*, déclarait en 2013 le Secrétaire général de la COI, Jean Claude de l'Estrac.

Il s'agit bien de donner à la COI les moyens et les outils de son rayonnement afin de gagner en efficacité, en lisibilité. L'organisation régionale s'affirme désormais comme le vecteur privilégié de construction et de développement solidaire dans l'espace indianocéanique. Elle entend consolider les connexions physiques et immatérielles de la région afin de réaliser un véritable maillage au service des populations et du développement de l'Indianocéanie. La COI a vocation à apporter une valeur ajoutée aux actions de ses membres et/ou aux initiatives d'organisations régionales (COMESA, SADC, Tripartite), et d'institutions continentales (Union africaine) et/ou multilatérales (ONU, OMC). Tout en veillant à respecter les principes de coordination, de complémentarité et de subsidiarité, la COI assume un rôle d'accompagnement, voire d'impulsion, dans les domaines où ses membres ont besoin d'un soutien spécifique.

La COI connaît aujourd'hui une notable accélération de son histoire. Le 28e Conseil des ministres réuni en janvier 2013, traduit la force de ce mouvement. Il exprime, selon les mots du président James Michel, la volonté *« d'écrire un nouveau chapitre d'une histoire commune »*. Le Conseil a approuvé la feuille de route présentée par le Secrétaire général, Jean Claude de l'Estrac. Pour les prochaines années, une vingtaine de décisions clés ont été adoptées. Elles illustrent ce nouveau climat et cette volonté d'édifier une région dynamique en faisant de l'Indianocéanie *« le socle et le tremplin de son devenir »*.

Le nouveau Plan de Développement Stratégique fixe les priorités du devenir de la COI : amélioration de la connectivité maritime, aérienne, numérique entre les îles, renforcement de la sécurité alimentaire, lancement d'une plateforme numérique, outil de rapprochement de nos peuples.

Le temps de l'Indianocéanie

L'ambition affichée de la COI est d'accroître l'impact de ses interventions, en mettant l'accent sur la réalisation de projets qui produisent les effets les plus concrets et les plus visibles au bénéfice des populations. Sur l'agenda de la COI, entre risques et enjeux, défis et prospectives, s'inscrivent les grands dossiers suivants :

- Le rayonnement international
- Les défis environnementaux
- Les énergies renouvelables
- L'économie bleue
- Les connectivités
- La sécurité alimentaire
- La veille sanitaire
- La lutte contre la piraterie maritime
- Le socle numérique

Le renouveau de la COI passe par l'affirmation de son rôle prépondérant, entre l'Afrique et l'Asie, dans la région indianocéanique. *« Nous devons intensifier nos efforts afin que la jeunesse de nos îles vive ardemment cette expérience indianocéanique, à travers non seulement de nouveaux projets mais aussi par le biais de l'espace que nous devons créer pour les échanges d'idées et d'expériences. Connecter la jeunesse de nos îles, c'est aussi connecter l'avenir commun de nos îles »*, poursuit Jean Claude de l'Estrac.

Rayonnement international

Après l'impulsion politique donnée par le IIIe Sommet des chefs d'Etat et de gouvernement en 2005, la COI s'est affirmée comme un acteur régional de stabilité et de gestion des crises, notamment lors du processus de sortie de crise à Madagascar. Son action s'inscrit dans une dynamique de diplomatie multilatérale, conçue et mise en œuvre avec les autres partenaires régionaux et internationaux.

Le rôle majeur de la COI dans la sortie de crise à Madagascar

L'organisation s'est imposée dans cette position d'acteur central lors des longs mois de la crise politique dans la Grande Île. La médiation, la participation au règlement des crises régionales et l'observation des processus électoraux sont au cœur de la démarche de la COI en faveur de la paix, de la stabilité et de la démocratie. Dans la recherche d'une issue à la crise et de la consolidation de la stabilité régionale, elle a fait valoir la pertinence de ses actions, fondées sur des liens très forts de solidarité et de proximité.

A partir de 2009, la COI engage plusieurs initiatives de médiation et de facilitation, tout en veillant à avoir une action concertée avec les autres partenaires régionaux et internationaux. Sur ce dossier malgache, d'une grande complexité, l'opinion internationale et les opinions publiques des Etats membres ont pu évaluer l'autorité politique de la COI. De 2009 à 2013, elle n'a pas relâché ses efforts pour la recherche d'une solution à la crise politique que connaissait Madagascar. La Grande Ile représente 99 % des terres émergées des îles de la COI, c'est dire combien sa stabilité et son développement sont des facteurs clés pour l'avancée de l'Indianocéanie dans son ensemble.

La COI considère qu'elle doit, en tant que regroupement régional le mieux au fait de la géopolitique de la région, assumer pleinement les fonctions de médiation dans l'espace indianocéanique. Elle s'impose sur le temps de cette crise comme un acteur majeur dans le processus conduisant à sa résolution.

Alors que plusieurs organisations multilatérales suspendent Madagascar, la COI affirme plus que jamais sa solidarité régionale en la maintenant en son sein. Entre 2009 et 2013, la COI plaide en faveur de la reconnaissance internationale de la Transition, de la levée des sanctions, d'un appui coordonné au processus électoral et au maintien de l'aide humanitaire internationale à Madagascar. Mieux : au mois de mars 2013, un bureau de liaison dirigé par l'ambassadeur Claude Morel, diplomate seychellois mis à disposition de la COI par son gouvernement, est ouvert à Antananarivo, toute première représentation de la COI dans la capitale d'un de ses pays membres. Le bureau sera opérationnel jusqu'à l'entrée en fonction du président élu en janvier 2014. Par ailleurs, la COI a pu contribuer à hauteur d'un million de dollars au Projet d'appui au cycle électoral à Madagascar (PACEM) mis en œuvre par le Programme des Nations unies grâce aux contributions de ses pays membres et de l'Australie.

L'action diplomatique de la COI conjugue les dimensions multilatérales mais aussi une relation particulière avec ce pays membre et une connaissance approfondie de la culture politique et des réalités sociales malgaches. *« L'Indianocéanie se souvient combien le sang malgache irrigue le peuplement de nos îles, ils sont des milliers de Malgaches venus de l'Imerina, mais aussi les Sihanaka, les Bezanozano, les Betsileo, les Antemoro qui ont contribué à l'extraordinaire métissage biologique et culturel qui fait la singularité de notre civilisation indianocéanique. C'est cela notre socle commun »*, déclare Jean Claude de l'Estrac, le 22 mars 2013, au ministère malgache des Affaires étrangères, à l'occasion de l'ouverture officielle du bureau de liaison de la COI à Antananarivo.

Parmi les nombreuses initiatives prises par la COI, la rencontre des 24 et 25 juillet 2012, aux Seychelles, à l'initiative du président seychellois et du Secrétaire général de la COI, en leur présence, permet d'engager un dialogue avec le président de la Haute autorité de la transition à Madagascar, Andry Rajoelina, de même qu'avec l'ancien président Marc Ravalomanana. Une rencontre primordiale à l'origine du « ni-ni » (la non-participation des deux principaux protagonistes de la crise au scrutin présidentiel).

La COI a aussi pris une part active dans la finalisation du calendrier électoral malgache, aux côtés de la présidente de la Commission électorale nationale indépendante pour la Transition (CENI-T). Les positions de la COI lui ont permis de contribuer activement à la construction d'une solution réaliste, adaptée au terrain politique et



James Michel, président de la République des Seychelles, entouré de son ministre des Affaires étrangères, Jean Paul Adam, et du Secrétaire général de la COI, Jean Claude de l'Estrac, s'entretiennent avec Andry Rajoelina, président de la Haute autorité de Transition à Madagascar, lors de la rencontre historique de Desroches entre celui-ci et Marc Ravalomanana en juillet 2012.

Le temps de l'Indianocéanie

privilégiant le recours au droit et aux institutions malgaches. C'est notamment le cas lorsque, sur proposition de la COI, la médiation internationale a préconisé la restructuration de la Cour électorale spéciale (CES) afin qu'elle réexamine les candidatures à la présidentielle, notamment celles contestées parce qu'initialement validées sur une base politique. La restructuration de la CES a permis de reprendre le processus électoral jusqu'à la tenue des élections.

La COI a dépêché, lors des deux tours du scrutin, une délégation d'observateurs des quatre autres pays membres. Elle a participé ainsi à l'observation des élections présidentielles et législatives de la fin de l'année 2013. Au cours de ces opérations de vote, elle formule plusieurs recommandations afin d'assurer les meilleures conditions à l'expression du suffrage universel.

Le Secrétaire général, Jean Claude de l'Estrac, a souligné à plusieurs reprises sa satisfaction devant la qualité de l'organisation des élections, ces dernières jugées *« rigoureuses et conformes aux normes internationales »*. Au cours de ces mois de crise, la COI fait valoir sa légitimité régionale, cela l'autorisant à intervenir dans le règlement des crises et l'accompagnement des processus électoraux.

Le 27 janvier 2014, l'investiture du nouveau président de la République malgache constitue un moment historique pour ce pays et l'ensemble de la région. La stabilité constitutionnelle est fondamentale pour Madagascar mais aussi pour ses voisins et ses partenaires de développement. De même, la réalisation de plusieurs projets de la COI va prendre un autre élan. Il importe maintenant d'établir les conditions d'une relance économique et d'une politique sociale sur la Grande Île.

« La COI entend prendre toute sa place dans la communauté internationale et au sein de l'Union africaine, pour appuyer concrètement une reprise durable à Madagascar. C'est en tout cas avec ce message, et avec beaucoup d'espoir, que je me rendrai dans la capitale malgache pour l'investiture du président élu », déclare le Secrétaire général de la COI, Jean Claude de l'Estrac, après la proclamation des résultats de l'élection présidentielle de décembre 2013.



Séance de travail des observateurs de la COI aux élections malgaches de décembre 2013.

Comme on le voit, le rôle diplomatique et politique de la COI, en tant qu'outil de stabilité, de prévention et de gestion des crises régionales, a été rendu possible par la disponibilité de ressources financières et humaines adaptées aux enjeux de la résolution de la crise malgache. La COI doit désormais avoir les moyens d'assurer de façon régulière et préventive son rôle diplomatique.

Elle doit pouvoir notamment :

- Utiliser son statut d'observateur auprès de l'Organisation des Nations unies et de l'Union africaine ;
- Réfléchir à l'élaboration d'un mécanisme de prévention des crises régionales ;
- Participer aux missions d'observation des élections dans chacun de ses pays membres.

C'est à ces conditions que la COI pourra s'inscrire dans la durée comme une organisation apte à soutenir efficacement le renforcement continu des institutions démocratiques dans notre région.



Le Président de la République malgache, SEM Hery Rajaonarimampianina, et le Secrétaire général de la COI

Partenariats

De par son positionnement, ses liens historiques avec les grandes puissances, l'Indianocéanie tisse des liens internationaux. Ce rôle diplomatique et politique a pu être tenu grâce au soutien des pays membres et des partenaires de développement. La COI noue des partenariats avec des bailleurs de fonds, des agences et organisations de coopération régionale et internationale, des entreprises et des ONG, pour financer et réaliser ses projets. Tout en diversifiant ses contacts et en élargissant la coopération au secteur privé et à la société civile, la COI a continué de renforcer et d'enrichir les collaborations existantes, notamment avec l'UE, l'AFD, la BAD, le Système des Nations unies et l'OIF.

En 2013, l'octroi de financements pour la mise en œuvre des projets « Biodiversité » et « Energies renouvelables » a permis à l'UE de confirmer son statut de premier partenaire de développement de la COI.

Le rayonnement international de la COI correspond aux ambitions de l'organisation. Le 28e Conseil des ministres a souhaité réaliser une ouverture exceptionnelle aux partenaires de développement. Leur représentation à un haut niveau à ce Conseil a été une première. Jusque-là, le partenaire principal de la COI, l'UE, prenait la parole, au nom de l'ensemble des partenaires. Lors de cette réunion, tenue en janvier 2013, ce sont pas moins de sept partenaires de développement qui sont intervenus en première partie du Conseil de la COI : les représentants de l'UE (Alessandro Mariani), de l'Agence française de développement (Laurence Breton-Moyet), de la Banque africaine de développement (Gabriel Negatu), du COMESA (M. Sindiso Ngwenya), de l'Australie (Richard Marles), de l'Inde (Charanjeet Lal, intervenant au nom de l'IOR-ARC) et du réseau mondial des femmes chefs d'entreprises (Laura Gucci).

L'Ambassadeur Mariani a souligné qu'un portefeuille de plus de 100 millions d'euros de financements était aujourd'hui géré par la COI, ce qui est *« de loin le plus important jamais géré par la Commission »*. Laurence Breton-Moyet, directrice de l'AFD, a rappelé les 10 millions d'euros accordés à la COI par son agence et assuré que cet appui se poursuivrait non

Le temps de l'Indianocéanie



Autour du président de la République des Seychelles, James Michel, le 28ème Conseil de janvier 2013 à Mahé, auquel ont participé les ministres des Affaires étrangères et représentants des pays membres, a adopté une nouvelle orientation stratégique.

seulement dans le domaine des biens publics régionaux, mais aussi dans celui de l'intégration économique et commerciale, à travers un appui ciblé au secteur privé.

Le directeur régional de la BAD, Gabriel Negatu, a rappelé qu'une stratégie spécifique à la région océan Indien a été adoptée, ciblant trois champs d'intervention prioritaires : i) le renforcement des capacités institutionnelles ; ii) le développement d'infrastructures régionales tenant compte des contraintes insulaires de la région et iii) la réponse aux catastrophes naturelles et aux pandémies. Pour optimiser son aide à la COI, la BAD va ouvrir prochainement un bureau régional à Maurice. Rappelant la décennie de coopération étroite, engagée en complémentaire avec la COI, le Secrétaire général du COMESA, M. Sindiso Ngwenya, a confirmé que la Tripartite offrait de grandes opportunités, avec 26 pays, près de 600 millions d'habitants, représentant un PIB cumulé de 1200 milliards de dollars américains.

Les coopérations s'étendent

Avec l'Australie, dans le cadre de ses programmes pour le développement (AusAid), trois conventions de financement ont été conclues, concernant le soutien à la sortie de crise à Madagascar et des projets pilotes de gestion des risques naturels aux Comores et à Madagascar.

La Chine a accordé une contribution à la COI pour le renforcement des capacités du Secrétariat général.

Entre l'Afrique et l'Asie, par ses relations privilégiées avec l'UE et en multipliant les partenariats avec l'Union africaine, l'Inde, l'Australie, la Chine, l'Indianocéanie conforte son implication dans l'espace monde.

Les défis environnementaux

La lutte contre le changement climatique, comprise comme une problématique transversale, a été intégrée aux actions et projets de la COI depuis une quinzaine d'années. Démarré fin 2008 (pour trois ans) et financé par le Fonds français pour l'environnement mondial (FFEM), le ministère des Affaires étrangères français et la Région Réunion, le projet Adaptation au changement climatique (Acclimate) visait à renforcer la capacité des Etats membres de la COI à s'adapter aux changements climatiques, en améliorant la compréhension de son impact potentiel sur les secteurs vulnérables de l'économie (agriculture, santé, tourisme, ressources naturelles...).

Le programme a permis de mieux comprendre les tendances climatiques de la zone, sujette à l'imprévisibilité de l'océan Indien et aux nombreux phénomènes climatiques qu'il génère.

Plusieurs programmes ont été et sont menés par la COI en matière de développement durable. Un exposé de ces programmes figure en première partie du document.

La mobilisation sur ces dispositifs monte aujourd'hui en puissance. Elle fait écho à la prise de conscience mondiale de la gravité du phénomène et de la vulnérabilité climatique particulière des petits Etats insulaires en développement. Du fait de leur caractère insulaire, les Etats membres de la COI partagent à des degrés divers une vulnérabilité particulière aux impacts du changement climatique. « *Les îles sont victimes sans être responsables* », déclare le militant écologiste Nicolas Hulot.



Les populations insulaires sont parmi les premières victimes des effets du changement climatique dont elles ne sont aucunement responsables.

La vulnérabilité des îles de la COI est tributaire de la géographie, de leur emplacement dans une zone où se forment et convergent des systèmes dépressionnaires puissants. La pluviométrie dans la région peut être aléatoire, cela aboutissant, dans un espace restreint, à un écosystème fragile. La vulnérabilité peut également être imputée à des motifs socioéconomiques tels que, dans certaines îles au moins, la concentration de la production économique, de la population et des infrastructures sur le littoral, une économie peu diversifiée, une urbanisation rapide et peu planifiée, des routes saturées, une circulation routière éprouvante et provoquant une consommation déraisonnable d'hydrocarbures, avec une empreinte écologique élevée.

Au niveau planétaire, le réchauffement climatique expose les populations des îles aux risques d'être confrontées dans un avenir proche à des phénomènes extrêmes plus intenses, des cyclones, inondations, sécheresses. Ces faits auront des conséquences lourdes sur la vie des habitants et les principaux secteurs économiques comme l'agriculture, la pêche, et le tourisme.

Situées en première ligne face au changement climatique, les îles doivent s'adapter. Le projet régional construit une démarche d'expertise sur les ruptures climatiques et une stratégie de diminution des fragilités insulaires. Il entend ainsi renforcer la résilience écologique des pays de la COI.

La Conférence internationale de Paris sur le climat en 2015 constitue un rendez-vous majeur à l'agenda de la COI. Elle s'est résolument engagée à apporter une contribution significative, associant le développement durable et la transition énergétique, afin que les intérêts insulaires soient pris en compte par le nouvel Agenda mondial pour le développement post-2015.

Energies renouvelables

Les pays membres de la COI présentent des situations très diverses sur le plan énergétique. Ils sont dépendants de combustibles fossiles dont au moins 81 % de l'énergie primaire est importée (pétrole et charbon). Ainsi, l'Union des Comores et Madagascar importent 90 % de leur énergie commerciale. A l'île Maurice, 52 % des produits pétroliers participent à son approvisionnement énergétique. Le chiffre est de 95 % pour les Seychelles. Cela a des répercussions directes sur

Le temps de l'Indianocéanie

le coût de l'énergie (en particulier l'électricité), la balance des paiements et les budgets des pays.

La combustion des énergies fossiles est, par ailleurs, reconnue comme l'une des principales responsables du réchauffement climatique dont l'impact est actuellement vécu par les pays membres de la COI. Ces derniers sont donc vulnérables aux changements climatiques et aux chocs externes, comme l'augmentation des prix des combustibles importés, contraignant le développement économique, social et environnemental de la région.

Un des grands enjeux de nos Etats est de permettre à chacun d'accéder à l'énergie dont il a besoin, tout en respectant et préservant l'environnement. Les énergies renouvelables, y compris les biocarburants, ont un grand potentiel dans la région, tout comme l'amélioration de l'efficacité énergétique. Une approche régionale s'impose au vu de la situation hétérogène de ce secteur dans les Etats membres. Plusieurs initiatives, pour les énergies renouvelables ont déjà été menées dans les pays de la COI. Il reste toutefois à accroître la sensibilisation, à adopter une réglementation et des normes, à développer des compétences et des outils de production. Sur ce chantier d'avenir des énergies renouvelables, l'harmonisation régionale est fortement souhaitable, de même la mise en commun de l'expertise et des outils. Le secteur présente des enjeux importants vis-à-vis de la croissance, de l'emploi et de la réduction de la pauvreté.

Le Secrétariat général de la COI a instruit un projet pour la promotion des énergies renouvelables et de l'efficience énergétique. Dans ce cadre, la COI a signé avec l'UE, le 5 juin 2013, une convention de financement pour un montant de 15 millions d'euros.



La diffusion des énergies renouvelables est l'un des moyens d'alléger la dépendance de l'Indianocéanie par rapport aux sources d'énergie fossile.

Economie bleue

En novembre 2013, la COI a participé, en Chine, à Xiamen, à une semaine internationale consacrée aux océans, sur le thème : *Développement de l'économie bleue : opportunités et coopération*. Cet événement a réuni près de 2 000 délégués du monde entier. Au cours de cette conférence, le Secrétaire général de la COI a souligné les spécificités de cette dernière en tant que monde insulaire dans l'océan Indien.

Dans le prolongement de cette manifestation, le premier Sommet mondial sur l'économie bleue s'est déroulé à Abu Dhabi en janvier 2014, organisé par les Émirats arabes unis et les Seychelles. Au cœur des débats de cette rencontre internationale, les réflexions et les actions envisagées pour tirer profit du formidable potentiel de croissance que constituent les océans.

Sous l'impulsion du Sommet d'Abu Dhabi, la COI a décidé de programmer une conférence régionale sur l'économie bleue dans l'Indianocéanie, en vue de mobiliser les acteurs régionaux sur ce thème et de créer des synergies entre les pays membres. Cette dynamique régionale est d'autant plus impérieuse que l'économie bleue se retrouve à l'ordre du jour des discussions de la troisième conférence internationale des Nations unies sur les PEID à Samoa en septembre 2014. La COI fait valoir la nécessité d'accorder un traitement spécial et différencié aux PEID. Pour leur permettre notamment de bénéficier d'opportunités multilatérales de financement, en particulier du Fonds d'adaptation au changement climatique qui devrait être doté de 100 milliards de dollars d'ici à 2020.

Il est crucial de convaincre la communauté internationale que le coût d'un traitement spécial en faveur des PEID constitue *in fine* un investissement décisif au bénéfice des équilibres naturels et humains de la planète. L'économie bleue participe à l'édification d'un vecteur incontestable de croissance innovante et authentiquement durable. Elle représente pour nos îles un relais de croissance très prometteur.

Dans les prochains mois, le défi de la COI passe, de ce fait, par la mobilisation des pays et des partenaires de développement autour du concept d'économie bleue. En vue de la stratégie de développement de nos pays, il importe de rappeler qu'ils disposent d'une Zone économique exclusive (ZEE) de plus cinq millions de km², un *« véritable Eldorado »* selon les termes du président seychellois, James Michel. Cette base devra être utilisée comme tremplin pour développer l'économie océanique grâce à une coopération efficace entre les pays de la région.

La COI se doit de déterminer les axes de coopération régionale nécessaires à l'exploitation durable et optimale de son espace océanique. Outre les gouvernements et les institutions, la COI attend la participation active du secteur privé.

D'ores et déjà, l'organisation régionale conduit des projets qui donnent des bases solides à l'émergence d'une économie bleue génératrice de revenus et créatrice d'emplois : le projet SmartFish sur la gestion durable des pêches, le Plan régional de surveillance des pêches contre la pêche illégale dans la ZEE régionale.

Notre région est l'un des 34 « points chauds » de la planète, c'est-à-dire un milieu naturel unique et menacé. Avec l'UE, la COI a signé le 17 février 2013 une convention de financement à hauteur de 15 millions d'euros, portant sur un projet régional de préservation et de gestion de la biodiversité. L'objectif de ce projet est double : préserver le capital marin et côtier de l'Indianocéanie et créer un espace de croissance durable.



Les richesses marines de l'Indianocéanie sont un atout pour la croissance durable régionale.

Le temps de l'Indianocéanie

La Banque mondiale a octroyé 1,1 million de dollars à la COI pour renforcer durablement l'économie et la gestion de l'écosystème des océans et des ressources vivantes dans la région Afrique. Ce fonds s'inscrit dans le cadre d'une collaboration avec le Partenariat mondial pour les océans, pour une durée de 3 ans. Il sera géré par la COI au profit de la Commission des thons de l'océan Indien (CTOI) et de la Commission des pêches du sud-ouest de l'océan Indien (SWIOFC). Grâce à cet appui et en complémentarité avec les actions de SmartFish, les participants vont renforcer leurs acquis sur :

- l'application des mesures de conservation et de gestion des pêches dans la zone conventionnelle CTOI ;
- la promotion des bonnes pratiques dans la gouvernance des pêches dans les pays SWIOFC.

Programme SmartFish 2

La phase 2 du programme SmartFish capitalise sur des acquis solides tout en adoptant une approche davantage centrée sur les filières et les pêcheries spécifiques comme le thon de l'océan Indien, les petits pélagiques lacustres d'Afrique orientale, le poulpe de Rodrigues et Madagascar, la langouste ou encore les crabes de mangrove. Cette nouvelle phase du programme aborde une réflexion économique résolument tournée vers la dynamisation des filières.

La nouvelle phase du programme SmartFish est dotée d'un outil moderne de surveillance des pêches : le système régional de suivi des bateaux de pêche ou SIGMA VMS. La mise en service du VMS régional témoigne de la volonté de nos pays membres de lutter ensemble contre la pêche illégale sous l'égide du Plan régional de surveillance des pêches.

SmartFish attache d'autre part une attention particulière à la promotion de politiques publiques cohérentes visant à optimiser les bénéfices pouvant être tirés du secteur, sans remettre en cause la pérennité des stocks de poisson. Il est en effet extrêmement préoccupant de noter que la plupart des ressources côtières et lacustres des 20 pays couverts par le projet sont largement surexploitées. Ces ressources font presque exclusivement l'objet d'une pêche artisanale largement surdimensionnée et qui reste très peu ou non contrôlée. L'enjeu économique de la bonne gestion de ces pêcheries avoisine 2 milliards d'euros annuellement.

Projet MESA (surveillance de l'environnement et de la sécurité)

La COI et son partenaire technique, l'Institut océanographique de Maurice (MOI), ont officialisé, le 23 juin 2014, le démarrage effectif du programme MESA qui succède au programme Suivi de l'environnement en Afrique pour le développement durable (AMESD). Ce dernier programme a permis d'améliorer significativement l'accès des institutions de nos pays aux données d'observation de la terre par satellite ainsi que leur utilisation. Dans le cadre de MESA, le MOI et la COI ont pour mission de former à cette technologie les techniciens et scientifiques de la région afin que les données recueillies informent les décisions d'intérêt public en matière de développement durable.

Le projet MESA a pour objectif d'améliorer la gestion de l'information, la prise de décision et les capacités des institutions continentales, régionales et nationales africaines en matière d'environnement, de climat, de sécurité alimentaire.

« L'accès et l'utilisation des imageries satellitaires requièrent un investissement important de la part de nos Etats. Ils ne peuvent pas tous se le permettre. La coopération régionale est, en ce sens, une plus-value pour nos pays », déclarait à ce sujet le Secrétaire général de la COI, Jean Claude De L'Estrac.

L'UE a accordé une subvention d'un montant de 37 millions d'euros pour le démarrage de ce projet qui concerne, entre autres, l'Union des Comores, le Kenya, Madagascar, Maurice, le Mozambique, les Seychelles et la Tanzanie. Par cet appui, notait Guy Samzun, délégué à Maurice de l'UE, cette dernière *« démontre sa volonté d'accompagner l'Afrique, les pays de l'océan Indien et les organisations régionales, sur le chemin d'un développement authentiquement durable »*.

Indianocéanie, connectivités

De par leur éloignement des centres mondiaux de décision et de commerce, les îles du sud-ouest de l'océan Indien sont *de facto* marginalisées. Tributaires de marchés extérieurs, entre autres européen et américain, désireux de tirer parti de leur situation privilégiée entre les pôles de croissance que sont l'Afrique orientale et l'Asie, les pays membres de la COI doivent s'entendre sur les moyens de mettre en œuvre concrètement les priorités de développement arrêtées par le Conseil des ministres de l'organisation. Relier les îles entre elles d'une part, et au vaste monde d'autre part, est le seul moyen d'assurer une intégration régionale rationnelle et une croissance durable. En faisant de la connectivité régionale sa priorité, la COI entend améliorer la compétitivité de ses Etats membres et placer l'Indianocéanie sur la carte des échanges mondiaux.

La COI possède un mandat spécifique pour l'amélioration de la connectivité de l'Indianocéanie, qu'elle soit intra-régionale ou internationale. Outre les connectivités maritime et aérienne, matériellement vitales pour un ensemble d'îles éloignées des marchés et centres de production continentaux, il importe aussi, à l'ère des claviers et des écrans, d'assurer aux populations et aux entreprises de la COI une connectivité numérique à haut débit et compétitive.

La connectivité maritime

La liaison maritime des îles entre elles est une condition incontournable d'une coopération régionale profitable à tous, porteuse de croissance durable. Contrairement aux pays continentaux dont le désenclavement des économies passe par des infrastructures terrestres, dont de grands axes routiers, pour les îles, les autoroutes sont océaniques.

Penser l'espace insulaire du sud-ouest de l'océan Indien invite à reconfigurer nos approches, à entrevoir ce qui est susceptible d'arriver à mesure que les grandes lignes maritimes mettent à la mer des porte-conteneurs de plus en plus volumineux, exigeant des manutentions extrêmement rapides. Nos ports sont les équivalents des gares, des terminus ferroviaires des régions continentales. Les navires sont nos véhicules. C'est un système de cabotage maritime, à partir de port d'éclatement, un ou deux, qui permettra une intégration cohérente de nos économies insulaires. Il importe de définir, selon une formule chère à l'UE, un projet « d'infrastructures flottantes ».



L'insertion de la région dans les flux d'échanges mondialisés passera par une amélioration significative de sa connectivité, notamment maritime et la montée en puissance d'un hub portuaire régional.

La révision de la desserte maritime régionale est portée par un dessein d'intégration incluant la modernisation des ports, la facilitation tant infrastructurelle que procédurière des échanges régionaux, la sécurisation des voies maritimes et la mise en place d'un système régional de cabotage maritime performant.

La tendance à la concentration dans le transport maritime mondial – lancement de porte-conteneurs de plus de 13 000 équivalents vingt pieds (EVP), ces derniers exigeant une manutention des rapides dans les grands ports où ils jettent l'ancre - présente un risque de marginalisation accrue de notre région. En vue de contrer ce risque, la création d'une véritable plateforme régionale de transbordement alimenterait le système de cabotage intra-régional. Il y a une complémentarité évidente entre les liaisons assurées par les grands navires qui permettent de réaliser des économies d'échelles et un système régional de cabotage maritime.

Le temps de l'Indianocéanie

Un comité de suivi pour la mise en place d'un système de cabotage maritime régional a été constitué. Il s'est réuni à Maurice au mois de mars 2013. La COI a fait paraître en novembre 2013 une étude sur le bien-fondé d'un service maritime régional, plaidant en faveur de la création d'un service maritime régional adapté aux objectifs de développement de la région. La COI est en discussion avec ses bailleurs de fonds pour le financement de l'étude de faisabilité.

Mise en place d'un service de transport maritime régional. La stratégie propose un modèle de coopération aux pays membres de la COI et aux compagnies les desservant. Concrètement, le projet renforcerait la régularité de la desserte inter-îles dans la région, la compétitivité tarifaire assurée par des subventions, étatiques et autres, pour ces services. A terme, un système de cabotage maritime régional, en complément aux lignes maritimes, devrait être mis en place. Le Secrétaire général de la COI entend soumettre ce projet à son principal partenaire de développement, l'UE, comme dossier prioritaire pour financement par le 11e FED. La République de Maurice a déjà pris des dispositions budgétaires pour cofinancer cette initiative.

Des infrastructures « flottantes » fiables et compétitives. L'insularité de ses territoires rend les économies de l'Indianocéanie particulièrement dépendantes du commerce extérieur. Son développement est fortement corrélé à sa capacité de soutenir son commerce extérieur par une connectivité maritime sûre et compétitive. Le développement d'échanges commerciaux intrarégionaux dynamiserait le secteur du transport maritime. Dans la perspective d'une production alimentaire régionale accrue, il est estimé que le déplacement de 500 tonnes de produits équivaudrait au trafic de 25 000 conteneurs, soit le double du volume traité.

A travers, le corridor du Sud-Ouest de l'océan Indien, il s'agit de fluidifier le transport maritime au sein de l'Indianocéanie et vers le continent africain au moyen d'un renforcement de capacité des ports de la région, en vue d'une baisse des coûts du fret.

La COI est en faveur de la **création d'une compagnie maritime régionale**, idéalement sous la forme d'un partenariat public-privé. Les opérateurs du secteur maritime régional ont participé à un atelier de travail sur le sujet les 14 et 15 mars 2013, donnant lieu à la formulation de termes de références pour la création d'une telle compagnie dont l'objectif serait, entre autres, de dynamiser les échanges régionaux. Ces derniers sont estimés à moins de 5 % du commerce extérieur total des pays de la région. Il est prévu que l'accroissement de ces échanges soit surtout soutenu par le développement, à Madagascar, d'une production agricole et alimentaire destinée à l'exportation vers les autres îles de la COI. Dans un deuxième temps, cette stratégie impliquera une modernisation des ports de la région et une montée en compétitivité de la desserte maritime régionale, ce qui nécessitera un accompagnement des opérateurs.

Le Secrétaire général de la COI prévoit d'organiser prochainement une deuxième réunion du comité de suivi pour la mise en place d'un système de cabotage maritime régional. L'objectif de cette réunion sera de permettre aux Etats de se concerter sur la marche à suivre, notamment quant aux moyens d'assurer au secteur public de maintenir sa place dans le dispositif. Il s'agira de déterminer une stratégie d'appropriation et d'engagement des parties prenantes nationales, en complément des actions de la COI en qualité de facilitateur.

L'organisation régionale est en attente de la finalisation de la Stratégie d'intégration régionale 2014-2018 de la BAD. Cette stratégie prévoit de soutenir l'amélioration de la connectivité maritime entre les îles de l'océan Indien et le continent africain, notamment à travers le corridor Nacala au Mozambique et le développement d'un port et d'un entrepôt régional pour faciliter le commerce avec le continent. Les négociations du 11e FED permettront à la COI de défendre le programme de mise en œuvre de ce corridor maritime, cela accompagné d'actions de renforcement des capacités des ports de la région.

La connectivité aérienne

Une conférence ministérielle sur le transport aérien et le tourisme s'est tenue le 8 juillet 2014, à Baie Lazare, Mahé, Seychelles. Elle a adopté un plaidoyer en faveur de l'amélioration de la connectivité aérienne dans l'Indianocéanie et cela sera soumis au IVe Sommet des chefs d'Etat et de gouvernement, à Moroni. La mise en œuvre du projet entrevu à la conférence ministérielle nécessitera une coopération régionale déterminée et résolue entre acteurs du secteur aérien. Cette vision s'attache à valoriser l'offre aérienne, avec au moins un vol quotidien entre les Etats membres de la COI, à des tarifs abordables, créant ainsi un pont dynamique et durable entre les îles.

Afin de progresser concrètement dans cette voie, la conférence a recommandé la mise en place de deux comités coordonnés d'experts nationaux pour développer une feuille de route ambitieuse et réalisable pour la coopération dans le secteur du transport aérien et superviser sa mise en œuvre.

- Un comité d'experts de l'aviation civile aura pour tâche de définir et de mettre en œuvre une stratégie de coopération entre les autorités de l'aviation civile des pays de la COI. Il devra également accompagner la mise en œuvre de la coopération entre les compagnies aériennes et assurer sa conformité aux obligations propres à chaque Etat.
- Un comité stratégique des compagnies aériennes nationales des Etats membres de la COI élaborera les orientations en matière de coopération aérienne, en vue d'une fédération dont les contours seront à définir.

Ces comités envisageront les possibilités de créer un marché unique de l'aérien dans l'océan Indien, de créer une compagnie aérienne intrarégionale, de renforcer la coopération entre compagnies. La structure des taxes aéronautiques seront étudiées dans ce cadre.



La conférence ministérielle sur le transport aérien et le tourisme du 8 juillet 2014, à laquelle ont participé Joël Morgan, ministre seychellois de l'Intérieur et des Transports, Jean Paul Adam, ministre seychellois des Affaires étrangères, Alain St Ange, ministre seychellois du Tourisme et Geneviève Iancu, ambassadeur de France aux Seychelles, a été l'occasion d'adopter un plaidoyer en faveur de l'amélioration de la desserte aérienne régionale.

Le temps de l'Indianocéanie

Les compagnies aériennes représentées (Air Austral, Air Mauritius et Air Seychelles) ont exprimé leur volonté de coopérer pour étendre et optimiser leurs réseaux intrarégionaux et internationaux. Plusieurs opportunités de coopération entre compagnies aériennes ont été identifiées et sont susceptibles d'être mises en place sur le court-moyen terme, notamment, l'optimisation des horaires de vols, le Pass océan Indien, les charters, la facilitation de la circulation des hommes d'affaires, les achats conjoints et le développement de stratégies marketing communes.

Actuellement les pays de l'Indianocéanie ne disposent pas d'une stratégie aérienne adaptée à leur ambition de développement régional. L'offre aérienne ne permet donc pas de profiter de la croissance prévue du tourisme au niveau mondial. En mai 2013, un premier symposium sur les enjeux de la desserte aérienne a cependant permis d'identifier des propositions concrètes pour l'amélioration de cette desserte.

« À l'international, les grandes compagnies fusionnent, mettent en œuvre des partenariats stratégiques, développent le marketing en ligne, investissent dans l'utilisation des nouvelles technologies et redéfinissent des modèles économiques dans un contexte global qui intègre le plus souvent une vision régionale. Les exemples de ces nouveaux modèles, donnés notamment par l'Europe et Singapour, montrent que la voie royale est celle de la libéralisation effective, de l'ouverture du ciel, des liens créatifs entre les gouvernements, le secteur privé, le tourisme et les compagnies aériennes », peut-on lire dans l'ouvrage de plaidoyer « Les ailes de l'Indianocéanie », commandité par la COI et paru en janvier 2014.

Les îles de l'océan Indien sont mal connectées entre elles et avec le reste du monde. Il n'existe pas de connexion entre les Comores et les Seychelles, ni entre Maurice et les Comores. Il en va de même entre les Seychelles et Madagascar. Malgré la proximité géographique des Seychelles avec les Comores, seulement 1 556 km, un passager devra parcourir dans les faits 3 744 km pour se rendre dans le pays voisin. Cette épopée intrarégionale, via Madagascar et Maurice, l'obligera à voyager près de 24 heures, à utiliser deux compagnies aériennes et à débourser plus de mille euros. A ces difficultés de liaison, il faut ajouter des coûts prohibitifs : les coût des vols entre nos îles représentent 185 % du coût, pour des distances équivalentes, entre les îles de la Caraïbe. Il est clair qu'il y a, là, un enjeu qui a des incidences directes sur la compétitivité de la région COI.

Pour une région accessible au reste du monde et une circulation facilitée. Les coûts des billets d'avion pour les déplacements intrarégionaux au sein de l'Indianocéanie comptent parmi les plus élevés au monde. Cela constitue un frein certain au développement économique de nos pays membres, notamment au niveau du secteur touristique, malgré le riche potentiel de nos îles. La COI plaide en faveur d'une coopération entre les Etats et les compagnies aériennes qui permettrait d'optimiser les coûts du transport aérien et, par conséquent, faciliter l'accès à la région et la mobilité interne.



Suite à la conférence régionale sur le transport aérien de mai 2013, la COI a publié un plaidoyer démontrant la plus-value d'une approche régionale.

Les ailes de l'Indianocéanie. Les projets d'amélioration de la connectivité aérienne et les restructurations régionales du secteur correspondent pleinement aux attentes des populations des Etats membres. Les analyses de la COI figurant dans le document *Les ailes de l'Indianocéanie : plaidoyer pour une stratégie régionale du transport aérien* soulignent l'importance d'une recherche de cohérence entre la réalité opérationnelle du secteur aérien et les ambitions économiques au plan régional, un juste équilibre restant à trouver entre le « politiquement correct » et « l'économiquement viable ». L'absence actuelle de stratégie coordonnée affecte notre compétitivité dans de nombreux secteurs (et plus particulièrement le secteur touristique). Le morcellement de l'offre aérienne régionale constitue indiscutablement un frein au développement de nos économies insulaires.

Selon un rapport de 2013 de la Banque mondiale, une coopération régionale harmonieuse dans le secteur aérien pour ce qui est de la desserte des îles vaudrait une croissance de 40 % du nombre de voyageurs intrarégionaux. Selon les projections de la Banque mondiale, cette croissance se traduirait par l'afflux de 2,4 millions de passagers supplémentaires et la création de 5 milliards de dollars de richesses économiques par an pour la région.

La connectivité aérienne régionale est un élément essentiel à l'intégration économique de l'Indianocéanie. Reste que les acteurs du secteur aérien, à commencer par les compagnies aériennes des Etats membres de la COI, font face aux mêmes limites : étroitesse des marchés, éloignement des principaux foyers émetteurs de touristes et des principaux marchés d'exportation (UE, Etats-Unis), tendance haussière des prix du pétrole et donc des coûts d'opération. La capacité de l'offre aérienne régionale est morcelée entre les transporteurs nationaux, ce qui handicape leur compétitivité tant régionale qu'internationale.
De fait, le système de transport aérien régional est perçu comme un frein au développement économique durable de l'Indianocéanie.
Dans ce contexte, la COI suscite une réflexion portant sur la redéfinition de la stratégie régionale du transport aérien. Cette réflexion a conduit à la formulation de plusieurs options : la complémentarité entre les compagnies aériennes ou la coordination commerciale des actions des transporteurs, la mise en commun des services régionaux – c'est l'approche « centrale d'achats » -, l'alliance des transporteurs nationaux avec un partenaire stratégique commun ou la création d'un transporteur pour la desserte aérienne des îles de l'Indianocéanie et du reste du monde.

L'objectif spécifique de ce projet de la COI est de faire des propositions concrètes pour l'amélioration de la desserte aérienne régionale afin de mieux insérer les économies insulaires dans les flux d'échanges mondialisés.

Le temps de l'Indianocéanie

La sécurité alimentaire

La sécurité alimentaire constitue un chantier prioritaire pour la COI. La libéralisation des échanges commerciaux ainsi que l'augmentation des coûts de transport rendent cette question cruciale dans l'Indianocéanie. Elle implique des stratégies régionales en complément des stratégies nationales, notamment pour sécuriser l'approvisionnement régulier des populations, à des prix abordables, en denrées alimentaires.

La mise en œuvre des engagements antérieurs en matière de sécurité alimentaire dans l'Indianocéanie, notamment après la crise de 2007, a été largement différée en raison de la conjonction des catastrophes naturelles, de la volatilité des prix alimentaires, de la forte croissance démographique et de l'instabilité politique à Madagascar.

Le taux de suffisance alimentaire est de 96 % à Madagascar, 70 % aux Comores et 25 % à Maurice, à La Réunion et aux Seychelles. Madagascar produit plus de 86 % des 11 millions de tonnes de produits alimentaires consommés dans la région COI. Les coûts d'importation alimentaire pour la région COI dépassent les 1,5 milliard d'euros par an, dont seulement 4 % d'échanges intra-COI. Les prix des denrées alimentaires des Comores ont augmenté de plus de 50 % de 2006 à 2009. Cette tendance s'est étendue ces dernières années à l'ensemble de nos pays.

Nos îles importent une grande partie de leur alimentation de base d'Asie, d'Europe et d'Amérique du Sud. Cette réalité implique une grande dépendance vis-à-vis des fluctuations des coûts d'approvisionnement. Dans le même temps, nos agriculteurs subissent les effets du changement climatique (cyclones, inondations, sécheresse et accélération de l'érosion des terres agricoles). Il importe donc de développer une agriculture durable, résiliente au changement climatique et garante d'une réelle sécurité alimentaire. Cet immense défi, l'Indianocéanie peut le relever dans le cadre de la coopération régionale.

Dès octobre 2011, une stratégie régionale de sécurité alimentaire a été approuvée par le 27e Conseil des ministres de la COI. Le Plan de développement stratégique de la COI (adopté par le 28ème Conseil des ministres en 2013) intensifie cette ligne et prévoit un programme, *Agriculture et sécurité alimentaire régionale*, dont l'objectif spécifique est le renforcement des capacités des Etats membres de la COI à exploiter durablement leur potentiel agricole et halieutique. Il s'agit de sécuriser l'approvisionnement et d'assurer une autosuffisance alimentaire régionale, notamment à partir de l'offre malgache.



Madagascar, notamment avec ses plaines rizicoles, est le pivot de la stratégie régionale de sécurité alimentaire.

La capacité de développement agroalimentaire régional, très largement tributaire du potentiel de Madagascar, pourrait-être un moteur important pour le développement économique et commercial de nos îles. Madagascar a le potentiel pour devenir le grenier alimentaire de la région. En effet, la Grande Île concentre 98 % des terres agricoles utiles hors sucre et 90 % de la population de la région. C'est dire l'importance de la production agricole de la Grande île.

Le Secrétariat général de la COI a fait de la sécurité alimentaire une de ses priorités. Les 26 et 27 mars 2013, lors des rencontres de Mahajanga (Madagascar), il a réuni l'ensemble des parties prenantes dans le but d'amener les investisseurs, les institutions de soutien technique national et régional, les partenaires de développement, les opérateurs économiques, les producteurs et les autorités malgaches à discuter ensemble autour d'un projet concret intitulé *La sécurité alimentaire dans l'Indianocéanie, investir dans la production agricole*. Trois régions ont été ciblées, Sofia, le Vakinankaratra et le Menabe, pour l'amélioration de la production de produits identifiés (riz, maïs, oignon et légumineuses).



La COI a réuni plus de 80 participants à la conférence régionale sur la sécurité alimentaire de Mahajanga en mars 2013.

« Madagascar est la chance de l'Indianocéanie ! », déclarait Jean Claude de l'Estrac, à Antananarivo, à l'occasion de l'ouverture du bureau de liaison de la COI dans la capitale malgache. Le communiqué émis par l'organisation à cette occasion notait : *« La formule résume l'immense potentiel de ce pays et le rôle de tremplin qu'il est amené à jouer pour l'avenir de toute la région […] C'est pourquoi l'Indianocéanie doit pouvoir compter sur une Grande Île stable, industrialisée, compétitive et ouverte sur le monde pour sa sécurité et sa souveraineté alimentaire et son développement »*.

À partir de Madagascar, il est possible d'assurer l'approvisionnement de notre région et même au-delà. Ce programme de sécurité alimentaire correspond aux attentes des populations et offre un large éventail d'opportunités pour les entrepreneurs. Le développement de l'agriculture irrigue, en effet, de nombreux autres secteurs de l'économie. Le projet de sécurité alimentaire s'édifie en parallèle avec d'autres projets touchant les infrastructures routières et portuaires, les normes phytosanitaires, les filières de commercialisation, de conservation et de stockage.

Afin d'accélérer le processus, la COI a décidé de lancer un projet pilote d'accompagnement des agriculteurs sur deux ans, le projet de développement des exportations et écoles malgaches dans l'Indianocéanie (DEXAGRI). Il concerne deux régions de Madagascar à haut potentiel agricole (Le Menabe et la Sofia, soit un total de 101 000 km²) qui produisent principalement du riz, des légumes, du maïs et des oignons.

La COI initie ainsi une démarche de grande envergure et entend inscrire la sécurité alimentaire dans la programmation du prochain 11e FED sur la période 2014-2020. Le FIDA a également donné, dès 2013, son accord de principe pour financer un projet pilote à hauteur de 975 000 dollars américains, en vue d'une mise en œuvre d'ici à la fin de l'année 2014.

Les résultats attendus en la matière sont :

- L'amélioration des capacités des exploitants familiaux à produire des produits agricoles (haricot, maïs, oignon et grains secs) pour les marchés d'exportation de la COI ;
- Le renforcement des exportations agricoles vers les pays de la COI ;

Le temps de l'Indianocéanie

Réunion de bailleurs « Sécurité alimentaire ». Une réunion similaire à celle de Mahajanga est prévue pour le second semestre 2014 à Madagascar, pour faire suite aux recommandations des premières rencontres. Maintenant que la Grande île a recouvré la stabilité politique, le Groupe international de soutien pour Madagascar (GIS), qui s'est substitué, sur proposition de la COI, au Groupe international de contact (GIC) institué lors de la crise politique, s'attache à la mobilisation de ressources pour soutenir Madagascar par la mise en œuvre du projet de sécurité alimentaire de l'océan Indien.

Cette initiative est en lien avec l'engagement de l'Union africaine pour la mobilisation des bailleurs de fonds en faveur de Madagascar au cours de cette période post-crise. Il s'agit bien de créer sur le terrain les conditions d'une mobilisation effective des bailleurs pour des projets concrets de développement agricole. L'enveloppe sous-régionale du programme indicatif du 11e FED pour la région d'Afrique australe, Afrique de l'Est et océan Indien prévoit un financement de la COI pour 18 millions d'euros au titre de la sécurité alimentaire. Ces projets ne peuvent être dissociés de l'amélioration de la connectivité maritime et de la sécurisation de l'espace maritime.

« La sécurité alimentaire est une garantie de pérennité de la population mondiale, y compris celle de notre région. Elle deviendra sûrement un vecteur d'influence et de puissance de la région qui arrivera à la garantir. D'où son intérêt stratégique », déclarait, à Mahajanga, le ministre des Affaires étrangères malgache d'alors, Pierrot Rajoanarivelo, à l'ouverture de la réunion de mars 2013 sur la sécurité alimentaire. *« Ce projet ne peut suffire à lui seul pour une intégration plus réussie dans notre région […] Je pense entre autres : aux échanges d'information, à la libre circulation des biens et personnes, au volet recherche et développement ; au développement d'un réseau de transport aérien et surtout maritime et, pourquoi pas, à terme, une politique douanière commune et harmonisée en vue de faciliter les échanges dans l'espace de l'Indianocéanie »*.

En relation avec le dossier de la sécurité alimentaire, la Commission de l'océan Indien et le CIRAD ont mis en place la Plate-forme régionale de recherche agronomique pour le développement (PReRAD) et signé un accord-cadre de coopération scientifique régionale avec la Préfecture de la Réunion et la Région Réunion. La constitution de cette plate-forme en Indianocéanie fait suite à la décision prise par la COI en avril 2014 de renforcer la compétitivité de nos îles. Elle permet d'assurer le renforcement de la recherche en Indianocéanie, en créant une plate-forme commune COI/CIRAD/Préfecture de la Réunion/Région Réunion, notamment sur les axes suivants : santé animale et humaine, biodiversité et santé végétale ou encore systèmes agro-alimentaires.



Gilles Mandret, directeur régional Réunion-océan Indien du CIRAD et Jean Claude de l'Estrac, Secrétaire général de la COI ont signé, en juin 2014, un accord-cadre de coopération.

La première concrétisation de cet accord-cadre est le soutien que le CIRAD apportera à la COI lors de la prochaine conférence des bailleurs de fonds à Madagascar sur la sécurité alimentaire. La seconde étape de la constitution du pôle COI Recherche-Education sera la signature d'un accord administratif ou MoU (Memorandum of Understanding) avec l'Institut de recherche pour le développement (IRD), prévue en septembre 2014, en lien avec la possible création d'un Grand observatoire de l'océan Indien. L'objectif final est de créer un pôle d'excellence Recherche-Education réunissant l'ensemble des partenaires de nos îles.

Veille sanitaire

« L'indispensable connexion au monde de nos îles fragilise nos espaces clos aux moyens souvent limités. Il ne fait donc pas de doute que l'approche régionale est nécessaire dans la prévention et la gestion des alertes sanitaires », déclarait le Secrétaire général de la COI, au mois de juin 2013, à La Réunion, à l'ouverture d'un forum international sur la veille sanitaire. *« Il s'agit de concertation, de coordination, de partage ; bref de solidarité, et la solidarité c'est la raison d'être de la COI »*, poursuivait-il.

Les ministres de la Santé des pays de la COI ont souligné les impacts économiques et sociaux des maladies infectieuses. Il a été calculé que le chikungunya a coûté à lui seul près d'un point de croissance à La Réunion en 2005-2006.



La crise du chikungunya a révélé la plus-value d'une approche régionale dans la lutte contre les épidémies.

Les dispositifs de veille sanitaire démontrent l'importance et la pertinence des approches régionales des enjeux de santé pour les îles du sud-ouest de l'océan Indien. La COI s'implique en tant qu'acteur régional pour constituer et animer un réseau régional, renforcer les capacités des pays les plus vulnérables et mobiliser les partenaires techniques et financiers. C'est un défi d'une importance première qu'elle se doit de relever.

Prolongeant le programme initial sur la veille sanitaire, une deuxième phase, financée à hauteur de 6 millions d'euros, a été lancée pour la période 2013-2017. En 2017 la COI serait dotée d'une unité de veille sanitaire pérenne constituée d'experts régionaux. Il s'agit de poursuivre les actions de ces quatre dernières années et de renforcer les réseaux de Surveillance épidémiologique et Gestion des alertes (SEGA) en poussant encore plus loin le partage d'informations et le niveau de réponse aux épidémies. La formation permanente d'épidémiologistes demeurera au cœur du processus.



Le projet de Veille sanitaire de la COI a ajouté la santé animale à son spectre d'intervention conformément au concept « Une seule santé » de l'OMS.

A travers ce projet, la COI s'inscrit résolument dans le concept « Une seule santé » développé conjointement par l'OMS, l'OIE, la FAO et la Banque mondiale. Les crises sanitaires récentes ont démontré combien un événement sanitaire en santé animale peut représenter une menace pour la santé publique (SRAS, Grippe aviaire). « Une seule santé » prône la coordination entre les différents systèmes de santé, à la fois au niveau de l'étude de l'émergence, de la surveillance, de la détection précoce, de la préparation et de la réponse (plans de lutte) ainsi que de la communication.

La lutte contre la piraterie maritime

La piraterie sévit depuis plusieurs années dans l'océan Indien. Elle constitue une indéniable menace pour la stabilité et le développement de la région. Les effets de la piraterie sont considérables obligeant la modification des routes maritimes, augmentant les coûts du transport et affectant directement les conditions d'existence des populations...

Le temps de l'Indianocéanie



C'est dans le cadre d'une grande coalition régionale que les pays de la COI participent à la lutte contre l'insécurité maritime.

En réponse aux faits de piraterie avérés (2 000 personnes retenues en otage et, selon la Banque mondiale 400 millions de dollars payés en rançon entre 2005 et 2012), il est impératif de sécuriser ces très grands espaces océaniques (5,5 millions de km^2 soit plus de deux fois la Méditerranée). La volonté des Seychelles, pays particulièrement touché par ce fléau, a été déterminante dans la mobilisation de la COI et de la communauté internationale.

Le 25e Conseil des ministres de la COI (avril 2009) avait évoqué les actes de piraterie dont la fréquence ne cessait de croître. Depuis la « résolution sur la piraterie maritime dans la région de l'océan Indien et du Golfe d'Aden », adoptée par le Conseil des ministres, la COI s'est fortement mobilisée, en partenariat avec les pays de la région et la communauté internationale.

Malgré une imposante présence internationale et une répression accrue, la piraterie demeure. Il faut donc intensifier la lutte : lors de la deuxième réunion ministérielle régionale qui s'est tenue à Maurice le 6 octobre 2010, une stratégie pour cela a été adoptée. Elle est mise en œuvre à travers un Plan d'action régional et un mécanisme régional de coordination, financés à hauteur de 37,5 millions d'euros par l'UE.

La COI contribue aussi à lutter contre la piraterie maritime à deux autres niveaux :

- Les plateformes régionales Sécurité et Justice, créées respectivement en 2008 et 2009, composées de hauts fonctionnaires de police et officiers de gendarmerie, de magistrats, en partenariat avec l'Office des Nations unies contre la drogue et le crime (UNODC). Elles permettent d'échanger des renseignements, de mutualiser les ressources, de renforcer les capacités d'expertise de la COI et d'assurer une continuité essentielle entre les volets opérationnel et judiciaire de la lutte contre la piraterie.

- Le plan régional de surveillance des pêches dans le sud-ouest de l'océan Indien, en mobilisant depuis 2007 des patrouilleurs, des avions de surveillance et la technologie satellitaire pour détecter et lutter contre la pêche illégale, joue aussi un rôle dans la réappropriation des ZEE par les Etats membres de la COI. 28 missions régionales de surveillance des pêches ont déjà eu lieu et ce travail de « police des mers » contribue indirectement à sécuriser le trafic maritime.



La COI a facilité la mutualisation des moyens techniques et humains pour améliorer la surveillance des pêches.

La COI apporte son soutien aux initiatives lancées par ses Etats membres. L'UE a octroyé un peu plus de 7 millions d'euros à l'Ile Maurice pour s'occuper du transfert des pirates suspects à des fins d'investigation, de poursuites judiciaires et de détention sur l'île.

Les Seychelles ont décidé de renforcer leur flottille. La patrouille maritime nationale vient de s'équiper de cinq nouveaux navires offerts par les Emirats arabes unis. Sans compter l'enveloppe de 3 millions d'euros qui lui a été accordée par l'UE *« en reconnaissance du rôle actif joué par le pays dans la lutte contre la piraterie et la promotion de la sécurité maritime »*.

En 2011, le Conseil des ministres de la COI décide de la création d'une unité anti-piraterie basée aux Seychelles. C'est une étape majeure dans la mise en œuvre de la stratégie et du plan d'action régional de lutte contre la piraterie adoptés par tous les pays de la région d'Afrique australe et orientale–océan Indien (AFOA-OI).

Le projet d'appui au démarrage du futur programme régional de sécurité maritime (MASE) a été lancé en 2012. Le premier comité de pilotage du programme MASE s'est tenu aux Seychelles en mars 2013.

Une deuxième réunion s'est tenue en 2014 en amont de la réunion ministérielle de la région AFOA-OI dont l'ordre du jour portait sur la sécurité maritime. La COI a par ailleurs commandité trois études sur les besoins régionaux en renforcement de capacités visant à assurer la sécurité maritime de manière durable. Il s'agit de faire des propositions pour un système de veille du domaine maritime régional, de consolider les capacités régionales opérationnelles et de mettre en place un système de partage d'informations et de données sur la sécurité maritime dans l'océan Indien.

Par leur situation géographique entre l'Afrique et l'Asie, à la croisée des routes maritimes, les Etats membres de la COI deviennent une pièce essentielle dans l'armature de sécurité maritime de l'océan Indien. Ainsi, le Secrétaire général de la COI a été nommé co-président du groupe de travail sur le renforcement des capacités du groupe de contact sur la lutte contre la piraterie au large des côtes somaliennes (CGPCS). Créé en 2009, ce groupe constitue un mécanisme de coopération internationale, servant de contact entre les États touchés, les États contributeurs, les organisations internationales et les secteurs d'activité concernés, pour tous les aspects pertinents de la lutte contre la piraterie.

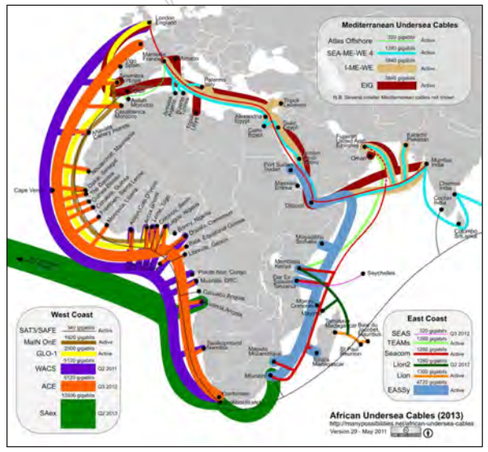
Le socle numérique

« Pour l'heure, notre région reste numériquement marginalisée. Nos îles constituent un marché régional morcelé, modeste et disparate. Elles restent mal connectées entre elles et au vaste monde. En comparaison, les investissements massifs de ces dernières années sur le continent africain ont conduit à l'installation de câbles sous-marins aux capacités largement supérieures aux nôtres », déclarait le secrétaire général de la COI, le 23 octobre 2013, à l'ouverture d'une conférence régionale sur la connectivité numérique dans l'Indianocéanie.

Le Conseil des ministres de la COI a adopté en 2009 une stratégie dans laquelle les Technologies de l'information et de la communication (TIC) jouent pleinement leur rôle de levier du développement économique pour notre région. En 2012, la COI a commandité cinq études complémentaires, financées par le Programme d'appui à l'intégration régionale 2 (PAIR2) de l'UE. Elles visent à faciliter la conception d'un programme complet permettant de faire des TIC un socle pour le développement durable et l'intégration régionale de l'Indianocéanie.

Le temps de l'Indianocéanie

Les résultats préliminaires des cinq études ont été discutés lors de la session consacrée au développement des TIC lors du IXe Forum économique des îles de l'océan Indien (FEIOI), qui s'est déroulé du 23 au 24 octobre 2013, à Maurice. La COI a prolongé cet événement en organisant la première Conférence sur la connectivité numérique dans l'Indianocéanie les 24 et 25 octobre 2013 à Maurice. Cet événement avait pour principal objectif d'identifier les besoins régionaux en vue de l'amélioration de la connectivité numérique régionale et d'élaborer une stratégie régionale dans le secteur des TIC.



Malgré l'amélioration des infrastructures numériques en Afrique, l'Indianocéanie reste quelque peu marginalisée.

Dans le cadre des négociations du 11e FED, la COI propose le financement d'un programme régional en soutien au développement des TIC, sur la base des études et des travaux menés.

Faire des TIC un levier de croissance durable

Les TIC sont reconnus pour leur rôle de soutien durable à la croissance économique, notamment, grâce aux gains de productivité et à l'amélioration de l'offre de services publics. Les propositions formulées par le Secrétariat général et les acteurs publics et privés des pays sont les suivantes :

- Développer la connexion des pays membres aux câbles sous-marins, notamment le prochain câble à haut débit BRICS, qui relie le Brésil à la Russie, en passant par l'océan Indien ;
- Mettre en place une plateforme numérique régionale pour favoriser le sentiment d'appartenance à une même région et offrir au reste du monde une fenêtre sur l'Indianocéanie ;
- Tendre vers une harmonisation régionale du cadre juridique des TIC ;
- Définir et mettre en œuvre un plan de développement des ressources humaines dans le domaine des TIC ;
- Faciliter une régularisation et une harmonisation tarifaire des services TIC ;
- Permettre la régionalisation de l'échange d'informations par la mise en place d'un Point d'échange internet régional (IXP régional) ;
- Etablir et appliquer un plan régional sur la cyber sécurité ;
- Faciliter la mise en place d'Infrastructures à clé publique (ICP) ;
- Accompagner la mise en place d'un cluster TIC régional.

La connectivité numérique est l'un des trois aspects de la connectivité régionale (avec les dimensions aérienne et maritime). Elle est un élément essentiel pour une meilleure intégration économique de l'Indianocéanie. Les TIC constituent l'un des principaux facteurs de libéralisation des économies insulaires et permettent notamment de consolider le secteur des services. Le secteur tertiaire contribue de plus en plus au Produit intérieur brut (PIB) dans le développement de tous les pays et les TIC y apportent une forte valeur ajoutée créatrice d'effets de liaison sectoriels.

Une étape essentielle a été franchie en 2014 avec l'avancée sur le dossier de la création d'un outil de communication régional visant au renforcement de l'identité indianocéanique. Afin de répondre aux besoins de consolidation des liens inter-îles, le 29e Conseil des ministres réuni les 10 et 11 avril 2014, a décidé de soutenir la mise en place d'une plate-forme numérique multimédias proposée par le Secrétaire général de la COI.

Indocéane.TV

est une TV 2.0, connectée, sociale, enrichie et participative, en lien avec les nouveaux usages. La révolution numérique nous a fait entrer dans un nouvel âge, celui des réseaux sociaux où les usagers, connectés entre eux, deviennent acteurs de la communication. C'est une rupture historique et un tournant sociétal majeur. Les équipements sont de plus en plus petits, de plus en plus performants et les nanotechnologies amplifieront encore ce mouvement.

Les médias de la prochaine décennie présenteront un univers radicalement différent de leur environnement d'aujourd'hui. Il faut donc s'inscrire avec une extrême souplesse dans ce mouvement puissant afin de proposer aux usagers des contenus et des modes d'accès correspondant aux nouvelles tendances de fond. Alors que le satellite ne concerne que 352 000 foyers dans l'Indianocéanie, le numérique a un impact infiniment plus important et qui ira croissant.

Le taux de pénétration du téléphone mobile à Maurice est supérieur à 100 %.

A Madagascar on comptait, en 2012, trois millions d'utilisateurs d'internet mobiles et 10 millions d'utilisateurs de mobiles.

A La Réunion, le taux d'équipement internet est de 64 %, aux Seychelles le taux de pénétration internet est de 40 %.

La plate-forme numérique a pour vocation de mobiliser les acteurs médiatiques et les acteurs de la vie collective du sud-ouest de l'océan Indien. S'appuyant sur un réseau de partenaires publics et privés qui fournira les contenus et les services multimédias (vidéos, photos, sons, textes), Indocéane.TV doit mutualiser ces contenus: divertissement (clips, jeux, etc.), factuel (reportages, documentaires, magazines), fiction (séries, courts-métrages, cinéma), retransmission (événements sportifs, culturels). Ceux-ci seraient organisés par « chaînes », permettant de découvrir les sujets par grandes thématiques.

La plate-forme permettrait d'accéder aux contenus en direct, en vidéo à la demande, ou en continu par le biais de tous types de terminaux (TV connectée, ordinateur, tablette, smartphone). L'utilisateur sera placé au centre d'un dispositif en cohérence avec les nouveaux usages numériques et avec la dynamique de connectivité des territoires de l'Indianocéanie initiée par le projet d'infrastructure de connexion SEGANET. Des financements via les fonds européens FED et/ou FEDER seront sollicités.

Le temps de l'Indianocéanie

EXPRIMER LA COMMUNAUTE DE L'OCEAN INDIEN

L'identité indianocéanique constitue désormais le socle du développement de la région. Et la volonté politique de construire une Union indianocéanienne, invite à poursuivre sur la voie de ces dynamiques pour :

- consolider une organisation régionale insulaire de référence, incontournable sur l'échiquier régional et international ;
- consolider l'intégration de nos pays à l'économie régionale et internationale ;
- assurer la sécurité alimentaire des Etats membres ;
- relever les défis du changement climatique ;
- réaliser les réseaux de connectivités indispensables au développement économique et culturel ;
- tracer, en ces premières années du XXIe siècle, les axes stratégiques de la COI pour l'avenir des millions d'habitants qui affirment leur communauté de destin au sein de l'Indianocéanie.

Dans un contexte mondial marqué par de multiples crises, la coopération régionale de proximité a démontré son efficacité. La COI est devenue l'expression d'une coopération régionale tangible pour des objectifs de développement durable. Les axes stratégiques conjuguent harmonieusement une dimension locale et une ambition globale. La COI y a gagné en visibilité et lisibilité, en efficacité et crédibilité.

A la veille du IVe Sommet des chefs d'Etat et de gouvernement de Moroni, la COI peut se prévaloir d'un solide bilan, faire état d'une restructuration qui a porté ses fruits. Elle est reconnue aujourd'hui comme l'organisation de la région Afrique orientale et australe qui a le meilleur taux d'absorption des crédits du 10e FED. Les partenaires internationaux saluent sa capacité à conduire ses projets et à réaliser les ambitions portées pour l'ensemble de la région avec le soutien des Etats membres. Ses programmes de coopération sont l'expression d'une volonté partagée de relever le défi de la mondialisation.



Le président de l'Union des Comores, Ikililou Dhoinine, est l'hôte du IVe Sommet des chefs d'Etat et de gouvernement de la COI du 26 juillet 2014.

Désormais, l'Indianocéanie se lit sur les cartes du monde comme une région au croisement de deux incontournables pôles de croissance, l'Asie et l'Afrique. Aux portes de la région, les îles indianocéaniques ont également su multiplier les partenariats en direction de l'Afrique australe et orientale, régions continentales avec lesquelles elles ont des affinités économiques et culturelles.

Près de 10 ans après le dernier Sommet d'Antananarivo, la réunion des chefs d'Etat et de gouvernement à Moroni constitue donc un moment historique pour renouveler l'engagement politique des Etats dans le processus d'intégration régionale et affirmer la communauté de destin de l'Indianocéanie.

« Il va de soi que le IVe Sommet des chefs d'État et de gouvernement de la COI est une étape importante pour définir de nouveaux contours et tracer les orientations d'une série projetée résolument dans l'avenir », déclare le Dr El-Anrif Said Hassane, ministre comorien des Relations extérieures et de la coopération internationale.

Depuis le IIIe Sommet, à Antananarivo en 2005, des étapes importantes ont été franchies pour faire de l'organisation une « référence régionale». Le rôle de la COI dans le règlement de la crise anjouanaise, le suivi des processus électoraux aux Comores et la sortie de crise malgache lui ont permis de se positionner comme un acteur régional capable d'initiatives et de collaboration étroite avec l'Union africaine.

La COI a été reconnue pour l'efficacité de sa médiation politique et des règlements des crises dans la région. La reconnaissance de la COI par les autres organisations régionales et africaines est fortement souhaitée par ses Etats membres. Une autre piste à explorer est celle d'une reconnaissance de la COI comme « Mécanisme Régional » de consolidation des capacités de prévention, gestion et règlement des conflits, dans le cadre de l'Architecture de paix et de sécurité africaine (APSA) mise en place par l'Union africaine.

La coopération régionale entre les Etats membres de la COI va renforcer leur capacité à participer au commerce mondial en resserrant les liens économiques, institutionnels et politiques. Elle leur permettra de surmonter les obstacles que représente la relative exiguïté de leurs marchés nationaux, en leur offrant la possibilité de réaliser des économies d'échelle et de bénéficier de la mise en place d'infrastructures au niveau régional.

Le présent rapport souligne combien l'émergence de l'identité indianocéanique passe par l'intensification des échanges culturels, davantage de coopération au niveau des études universitaires et de la production de connaissances. Le devenir de notre communauté indianocéanique est aussi indissociable d'une action constante pour l'établissement de liens entre les organisations professionnelles, les ONG, les associations de femmes et les mouvements de jeunes qui concourent à la vivacité de la société civile.



Les actes du colloque de Mahébourg, en juin 2013, ont démontré l'existence d'une authentique identité indianocéanique au sud-ouest de l'océan Indien.

2005-2014 d'Antananarivo à Moroni

Le temps de l'Indianocéanie

A l'horizon 2020, la COI est à un tournant de son histoire. Au cours de la décennie 80, elle fut créée en vue d'être un organe plus technique que politique. Dans les premières années de son existence, la Commission a dû déployer beaucoup d'énergie à mobiliser l'ensemble des forces qui la composent. Trente années après sa création, la COI de ce début de XXIe siècle est autre. Elle a contribué à l'émergence d'une région fière de son identité et forte de ses liens de solidarité.

La COI a conforté son statut d'organisation régionale. Le succès de sa restructuration a fortifié son autorité. Elle est reconnue pour son rôle crucial dans le processus de sortie de crise à Madagascar, sa capacité à piloter de vastes projets de gestion des biens publics régionaux, ses programmes d'avenir sur les connectivités maritimes, aériennes et numériques indispensables au développement régional ou son ambitieux plan sur la sécurité alimentaire.

Une étude récente a évalué l'impact économique des actions de la COI en Indianocéanie. En 2013, 4,7 millions d'euros ont été décaissés par la COI en direction de ses Etats membres, à travers ses programmes et activités. Ces dépenses représentent 75 % de ses décaissements, ces derniers s'élevant à 6,4 millions d'euros, certains programmes comme SmartFish ou ISLANDS ne concernant pas seulement les Etats membres de la COI.

Cet investissement a eu un impact fort sur l'emploi : près de 4 500 postes de travail ont été créés ou maintenus en 2013, par le biais des programmes pilotés par la COI, dont plus de 3 000 dans les Etats membres. La COI est aujourd'hui un acteur économique dynamique, dont les actions participent au soutien des économies des pays membres, actions qui pourront, à terme, développer des effets multiplicateurs encore plus importants, en ciblant les secteurs d'activités à fort potentiel.

Le nombre de projets n'a pas cessé de s'accroître ces dernières années. La coopération et les participations à tous les domaines des sociétés insulaires se sont diversifiées, consolidées.

Désormais largement conscientes qu'elles partagent une géographie, une histoire entremêlée et une culture singulière, soit la base sur laquelle peut se construire l'avenir de l'Indianocéanie, les opinions publiques des Etats membres accordent de plus en plus leur confiance à la COI. Pour promouvoir les spécificités et les besoins de nos îles, de notre communauté.



COMMISSION DE
L'OCÉAN INDIEN

Blue Tower. 3e étage,
rue de l'Institut, Ebène,
République de Maurice
T. : +230 402 6100
www.commissionoceanindien.org